

ABBÉ V. DAVIN

CHANOINE DE L'ÉGLISE DE VERSAILLES, MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE LA RELIGION CATHOLIQUE.

LES JANSENISTES POLITIQUES ET LA FRANC-MAÇONNERIE

I - DIDIER (BOSSUET) 1699-1700

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS DE LA BIBLIOTHÈQUE VATICANE
ET DE LA BIBLIOTHÈQUE DES MINIMES DE LA TRINITÉ-DES-MONTS.

II - LA LOGE DE LA CANDEUR 1775-1783

D'APRÈS LE REGISTRE DE LA LOGE

EXTRAIT DES *NOUVELLES ANNALES DE PHILOSOPHIE CATHOLIQUE*

AVANT-PROPOS

A la suite de la Sainte-Ligue catholique où, sous l'inspiration de Rome, la France était entrée tout entière contre une partie gâtée des princes et de la noblesse et ces tristes Valois que la politique de Catherine de Médicis conduisait à leur fin, la Fille aînée de l'Église avait eu, pour récompense de sa lutte des Macchabées, ces soixante premières années du dix-septième siècle, couronnées par la mort de saint Vincent de Paul, où la sainteté, les lettres, les arts, les sciences, sans compter les armes qui dévient hélas ! sous la main de Richelieu et de Mazarin, ont atteint d'accord une gloire sans exemple depuis le siècle de saint Louis, la dernière peut-être de nos grandes gloires.

A partir du règne personnel de Louis XIV, où bientôt la blancheur des lys est profanée sur le trône par la consécration légale de l'adultère, la France est minée par l'hérésie janséniste, chef-d'œuvre des puissances du mal que le pouvoir royal ne combat pas résolument et qu'il attache en partie à ses flancs sous le nom de gallicanisme. A la fin du siècle, le jansénisme est devenu la plus formidable des sociétés secrètes, un Etat dans l'Etat, qui n'en a pas conscience, une République de sectaires, plus ou moins athées au fond, enserrant et brisant chaque jour l'antique monarchie très chrétienne. Cet Etat invisible devient visible en 1703, à la saisie des papiers de son chef, dit Prieur, le Père Quesnel, Oratorien expatrié ; et ces papiers, que Louis XIV se fera lire chaque soir pendant dix ans par Madame de Maintenon, seront le fantôme qui lui fera reculer à la fin du siècle l'échafaud de Louis XVI. Plût à Dieu que ce fantôme eût hanté efficacement les nuits de Louis XV, et que Sardanapale ne se fût pas résigné à voir la France durer autant que lui !

Une nouvelle société secrète, la franc-maçonnerie, est venue au milieu du siècle prêter main-forte à la première ; les parlements jansénistes lui ont ménagé le droit de cité, en dépit des anathèmes des Souverains Pontifes et des édits royaux : les deux se donneront la main pour la Révolution.

On connaît leur œuvre : connaît-on bien **leurs manœuvres et leurs hommes** ?

Cet écrit a pour but de jeter deux rayons de lumière dans ces deux abîmes de ténèbres. Ils sont d'une **authenticité absolue**, et seront, je crois, d'une **clarté décisive**.

L'un atteint le jansénisme au moment où il est arrivé avec Quesnel, masqué encore, à sa plus haute puissance, et révèle ses plus subtils raffinements en la personne de Bossuet, associé de Quesnel, mais prenant ses libertés pour ménager avant tout ses intérêts, donner le change au Roi, mieux servir le parti, frapper sur l'ennemi, les Jésuites, le coup mortel, en vantant gaiement, sous la plume de son neveu associé des Jansénistes de Rome, **LE DESSEIN DES JANSÉNISTES POLITIQUES**.

L'autre nous met sous les yeux un prince de Bourbon, chef prochain de la branche cadette, Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, Grand-Maître du Grand-Orient maçonnique, au sein de la **Loge militaire de Saint-Jean de la Candeur**, qu'il a fondée par ses députés de la Loge de l'Égalité, dont il sera proclamé Vénérable à perpétuité, et d'où sortiront **les agents les plus immédiats et les plus efficaces du renversement de la royauté à Versailles**.

Ces deux rayons de lumière, séparés par trois quarts de siècle, se répondent si bien et se joignent en fait si réellement, que l'on trouvera sans doute que nous avons eu raison de les mettre en face, pour éclairer par ses deux extrémités le siècle de Voltaire.

I - DIDIER (BOSSUET) 1699-1700

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS DE LA BIBLIOTHÈQUE VATICANE ET DE LA BIBLIOTHÈQUE DES MINIMES DE LA TRINITÉ-DES-MONTS.

Le 22 juillet 1870, quatre jours après les définitions du Concile du Vatican sur la primauté et l'infaillibilité du Souverain Pontife, **Pie IX** daignait me faire remettre l'autorisation non sollicitée, et qu'il délivrait de son auguste main, d'examiner et de transcrire divers documents concernant le jansénisme et le gallicanisme sur la fin du XVII^e siècle, conservés à la bibliothèque vaticane et aux archives secrètes du Vatican. L'examen des documents de la bibliothèque renfermés dans une trentaine de volumes, à commencer par les lettres autographes de Saint-Cyran, n° 7226, m'a occupé **dix mois**. Avec la liste de tous les documents, j'ai transcrit environ deux volumes in-8° des principaux, renfermant les révélations les plus graves, parfois les plus inattendues sur l'histoire ecclésiastique, dont il faudra toujours aller demander à Rome la vraie clef. Dans la crise suprême où nous sommes, les ennemis de l'Église n'étant que les copistes plus ou moins habiles de leurs prédécesseurs, il y aurait non *segessa*, mais imprudence à dérober plus longtemps à ses amis la révélation de ces secrets des **sectaires les plus raffinés et les plus puissants** à détruire que présente l'histoire, révélation, je le répète, dont la première pensée remonte à ce saint Pape, au génie si élevé et si fin, le grand Pie IX.

La publication d'un de ces documents, la première pièce du n° 8375 contenant les papiers du cardinal Fabroni, ami de Clément XI et de Fénelon, commencera, avec les commentaires qu'elle appelle, à produire le jour nécessaire, si même elle n'y suffit déjà. Cette pièce est une analyse, avec citations textuelles et clef des faux noms, de **treize lettres de l'abbé Bossuet**, neveu de l'évêque de Meaux, écrites du 23 octobre 1699 au 2 septembre 1700, à un professeur du collège de la Sapience à Rome, appelé don Luigi de son prénom Louis, et dont le vrai nom est Maille. Les lettres ont été écrites

sous les yeux et sous l'inspiration évidente de l'oncle qui, dans l'intervalle, a ordonné prêtre son neveu, et l'a nommé son grand vicaire avec le titre d'archidiacre de Brie. Une quatorzième lettre, écrite de Lyon, le 15 mars 1700, par un inconnu, violent ennemi des Jésuites, est intercalée entre la huitième et la neuvième. Faisons d'abord connaissance avec le correspondant de l'abbé Bossuet et son cercle.

Dans l'affaire de la Régale, les Jansénistes avaient été amenés par les intérêts du parti à défendre les droits de l'Église contre les envahissements de la couronne de Louis XIV. Poursuivis par les gens du Roi, le vicaire capitulaire de Pamiers, Cerle, ayant été condamné à mort, exécuté en effigie à Pamiers et à Toulouse, et continuant à résider en cachette dans le diocèse dont il était le légitime administrateur, ils avaient, la plupart, trouvé asile à Rome, auprès de l'intrépide Innocent XI. Une pièce, dont j'ai rencontré en 1871 une copie dans quelques volumes manuscrits, restes de la bibliothèque des Minimes de la Trinité-des-Monts, maison appartenant alors et aujourd'hui à la France, nous donne sur ces persécutés et expulsés les renseignements suivants :

Jugement rendu par Monsieur Le Bret, Intendant de Justice, etc. en Provence, le 12 février 1689, à Marseille.

L'abbé Dorat, archiprêtre d'Acqs, le père Cerle, cy devant grand vicaire de feu Mons. de Pamiers - ont été condamnés à faire amende honorable devant l'église catholique de Marseille, leurs biens confisqués, et aux galères à vie...

Le prieur Toreitz¹ de Toulouse, le sr Charlas, ancien chanoine de Pamiers, et le sr André, prestre de Toulouse - leurs biens confisqués, et bannis du royaume à perpétuité....

Le sr Maille, le sr Paignon, le sr La Combe, ecclésiastiques, et Muguet, libraire de Paris, à 500 livres d'amende chacun et bannis du Royaume pour sept ans².

Nous allons retrouver une partie de ces noms, dont un est resté honorable et glorieux, celui du docteur Charlas. En 1684, il a fait imprimer à Leyde son *Traité latin des Libertés de l'Église gallicane*, contenant une ample discussion de la Déclaration faite par les Archevêques et Evêques, réunis à Paris par l'ordre du Roi, l'an 1682, livre capital, sous la clarté et le poids duquel Bossuet reste accablé, bien qu'il tente de lutter dans la Défense de la Déclaration. Charlas mourra en 1698, à Rome, où son ouvrage sera magnifiquement réimprimé avec des additions de l'auteur, en 1720. Plût à Dieu que les autres réfugiés eussent ainsi répondu à la bienveillance du Souverain Pontife !

Maille, lui, est un sectaire. Le cardinal Grimaldi, archevêque d'Aix, favorable aux Jansénistes, en tant que rigoristes, avait appelé pour fonder son séminaire, un professeur de théologie de l'Université d'Avignon, François Genet, né en cette ville, le 18 octobre 1640, docteur en théologie, en droit canonique et en droit civil, que lui recommandait Camus, évêque de Grenoble, depuis cardinal, hostile aux Jésuites. Genet avait composé une théologie morale en français, imprimée à Paris, en six volumes, un peu avant 1676, cette année même et un peu après, dite *Morale de Grenoble*, que censureront plusieurs évêques et l'Université de Louvain. Nous trouvons Louis Maille, prêtre du diocèse d'Aix, né en 1657, directeur au séminaire à ce moment. Le cardinal Grimaldi étant mort le 4 novembre 1685, et l'évêque de Lavaur, Le Goux de la Berchère, lui ayant été désigné dès le 12 comme successeur par Louis XIV, les choses changent. Genet, patronné par les Jansénistes qui trompent Innocent XI, est nommé par lui chanoine théologal d'Avignon et bientôt évêque de Vaison : il est sacré le 25 mars 1686. Le 12 mai suivant, un arrêt du Conseil royal supprime la Congrégation de l'Enfance, qui avait établi à Toulouse un Port-Royal du Midi ; et Maille, mal à l'aise à Aix, va à Rome pour travailler à sa défense. Il s'insinue auprès des cardinaux et devient théologien du cardinal Howard : il obtiendra ainsi la chaire d'histoire de la Sapience. En même temps, se liguant avec les meneurs Jansénistes, il va prendre un des premiers rôles dans leur cabale. «Que M. Maille me plaît ! écrit, en septembre 1687, le patriarche de la secte, Arnauld à son correspondant à Rome, du Vaucel, et que je trouve en lui de bonnes choses selon que vous m'en écrivez ! Mais je crains bien qu'il n'en ait trop dans le pays où il s'est retiré»³.

Son supérieur et ami au séminaire d'Aix, l'évêque de Vaison, sera arrêté en septembre de l'année suivante, la nuit, dans son palais, sur le territoire pontifical, par quatre compagnies de dragons français, et conduit de là à Nîmes, puis à l'île de Ré, où il restera séquestré quinze mois, sans pouvoir même dire la messe⁴. Procédés de Louis XIV, dignes de toute réprobation et qui tracent la voie à Napoléon pour l'enlèvement du duc d'Enghien, mais qui, en fait, tombaient ici sur le plus odieux des criminels ! Parmi les papiers saisis chez Genet, on trouva les lettres qu'il venait de recevoir de Maille. Rome aura intérêt un jour à les connaître ; et l'extrait suivant s'en trouve dans les papiers du cardinal Fabroni, à côté de l'extrait des lettres adressées à Maille par l'abbé Bossuet⁵.

Extrait des Lettres du sieur Maille, surprises chez le feu Évêque de Vaison, Mgr Genet.

6 janvier 1688.

Retirez chez vous tous les prêtres qui peuvent nous servir pour prescher le véritable Évangile et surtout souvenez-vous que Marcus et Tullus vous seront d'un grand secours. Voici le temps d'Israël pour venir à bout de nos desseins.

3 février 1688.

Quant au sujet de Jansénius, puisque vous voulez sçavoir notre sentiment, s'il n'eût été condamné, il ne le seroit pas maintenant; et s'il étoit en vie, il le seroit encore moins, à cause qu'il s'expliqueroit d'une manière qu'il éviteroit les censures de l'Eglise. Vous faites bien de faire appeler les saints Monsieur; mais où vous êtes⁶, cela me paroît un peu surprenant, car vous êtes dans les terres d'obéissance, et il faut prendre garde à vos discours. Vous ne manquerez pas d'ennemis. La persécution s'approche.

Ibid.

¹ Lisez de Torreil

² K. K. 1. 48, n° 56.

³ Œuvres, t. 11, p. 786.

⁴ Ibid. Avis de l'éditeur, t. 1, p. XI.

⁵ N° 196. Le Recueil ne présente aucun ordre de date.

⁶ En terre du Pape, rayé.

Pourquoi voulez-vous vous servir des fraters⁷ dans votre mission ? Il faut les avoir tous en horreur et en abomination et considérer de même les habillés de noir⁸.

8 mars 1688.

Le Congréganiste⁹ est arrivé depuis peu de jours. Il nous a dit que dans votre séminaire, les directeurs prêchent que le Pape n'est pas infaillible sur le point de fait, et qu'ayant parlé contre Jansénius, on lui disputerait l'infaillibilité du point de droit. Vous vous moquez de nous de souffrir de semblables discours, quoiqu'ils soient vrais, pour deux raisons : la première, à cause qu'un jour l'Inquisition châtiara nos gens ; la seconde, qui est la plus forte et qui nous oblige à ne le pas souffrir, c'est les obligations que vous avez au saint Pontife¹⁰. Si les habillés de noir, méchants comme ils sont, viennent à le sçavoir, ils ne l'oublieront pas et un jour ils nous perdront assurément.

11 mai 1688.

Il est vrai que, tous les Ordinaires¹¹, l'on continue de dire que Achaz¹² fait des merveilles et plusieurs œuvres de piété, soit pour des charités, soit pour sa propre conversion. Il est même devenu autre pour son manger et pour son boire... Il ne fallait plus que cela pour nous achever... Vous nous marqués que les confessions que les pénitents font à Atlas, à Corona, à Altera, à Lumen, à Respici et à Totum¹³ font grand bruit. Il arrivera quelque scandale à ces messieurs, lorsque vous n'y songerez pas. Vous croiés d'être avec feu M. le cardinal Grimaldi. Ce n'est pas de même. Lorsqu'on les accusera d'avoir découvert les confessions, il le faut nier comme beau meurtre, et tâcher d'inventer quelque excuse probable, lorsqu'il vous sera tenu de semblables discours par des personnes de considération : aux autres, les envoyer promener. Vos prêtres font les affaires des habillés¹⁴...

On n'ose croire à la **scélératesse sacrilège** que révèlent ces dernières lignes. Pie IX en a été stupéfait. Il ne soupçonnait pas jusque-là que les Jansénistes fussent allés à de telles profondeurs de Satan¹⁵. Pourtant un syndic de la noblesse d'Alet était venu en 1663, à Paris, près le Conseil du Roi, «chargé, dit le P. Rapin, de cahiers remplis de plusieurs chefs d'accusations contre l'évêque», le dix-neuvième portant «que ses curés et ses vicaires se servaient des confessions à tout usage pour savoir ce qui se passait¹⁶» et disant, pour citer le texte même des cahiers : «On se plaint dans tout le diocèse qu'on révèle le sceau de la confession, et on peut prouver par diverses personnes qu'on y débite ces maximes... 1° Que le curé et le vicaire peuvent et même doivent découvrir les péchés d'un pénitent à l'évêque, ou à tel autre qu'il lui plaira députer, sans le consentement du pénitent, parce qu'ayant la conduite de tout le diocèse, il a le droit de savoir les péchés de tous ses diocésains pour pourvoir à leur salut, etc.»¹⁷. Maynara de l'Estang, doyen de l'église cathédrale d'Alet, et trois chanoines, vont donner pareillement cette attestation : «Il y a des preuves des confessions qui ont été révélées»¹⁸. L'évêque de Vaison était plus ou moins le disciple de l'évêque d'Alet, l'oracle et le saint du parti dans le midi de la France, et Maille également, qui parle légèrement de ces horreurs et semble n'y regretter que l'imprudence.

En vrai démon, Maille est inconsolable de la «conversion» de Louis XIV. «Il ne manquait plus que cela pour nous achever !» Redevenu vertueux le roi très-chrétien va sans doute tenir la «résolution» qu'il a prise, il y a trente ans, de «ruiner» Port-Royal : «pour achever de détruire le jansénisme, en détruisant le lieu où il avait commencé à s'établir et où il commençait à régner» ; il va écouter le Pape qui l'a prié «d'agir de hauteur en cette affaire, ce qui ne lui serait pas difficile»¹⁹. Le jansénisme s'est toujours étudié, par d'infemales manœuvres, à éteindre l'esprit de «piété» et de «charité» et à fomenter la sensualité et l'orgueil chez le Roi, sachant bien que **l'esclave du péché est impuissant à faire la guerre au péché par excellence, l'hérésie.**

Le correspondant de Maille, Genet, m'est connu par un autre document de cette année 1688, qui achève de peindre le milieu janséniste de Rome, auquel nous allons voir l'abbé Bossuet intimement affilié. C'est une lettre de Dorat, archiprêtre de Dacqs, dans le diocèse de Pamiers, que l'évêque janséniste Caulet, mort le 7 août 1680, avait envoyé à Rome comme son agent. Il écrit au vicaire capitulaire Cerle :

Nous avons craint que la fragilité du bon M. Ragot, notre cher confrère, qui était si grandement estimé du saint vieillard (Innocent XI), ne nous portât quelque préjudice. Mais, grâce à Dieu et au comte Casoni, le parti ne sera pas affaibli en ce pays-ci. On a fait assez grâce vraiment à cette sorte de faute. On a fait comprendre au Pape qu'il faut pardonner quelque chose à des personnes qui ont rendu à l'Eglise des services aussi considérables qu'a fait M. Ragot ; qu'après tout, sa faute n'est pas contre l'intérêt de Sa Sainteté ; qu'il n'a favorisé ni la Régale, ni les Jésuites, ni Mgr de Paris ; qu'il n'a jamais été attaché au service du Roi ; que son plus grand crime n'est pas d'avoir abusé une bonne flamande avec un mariage clandestin et sacrilège, mais de s'être uni et d'avoir entretenu commerce avec Mgr l'évêque de Vaison, cette colonne de l'Eglise, dont les intentions sont si droites dans les intelligences qu'il pratique en France, puisqu'elles ne tendent qu'à créer des embarras au Roi dans son État et à délivrer ses voisins de la crainte qu'ils ont de ses armes. Ce qu'on craint en effet le plus en cette Cour, c'est l'agrandissement de la Monarchie française.

Cette lettre, interceptée à Rome, et que j'ai trouvée traduite en italien, à la Trinité-des-Monts, ancien couvent des Minimes²⁰, a été annotée, par le traducteur sans doute, cette année ou la suivante, avant la mort d'Innocent XI, arrivée le 10

⁷ Des religieux, dominicains, franciscains etc.

⁸ Les Jésuites. Voir plus loin la liste donnant la clef des faux noms et de l'argot convenus entré Maille et l'abbé Bossuet.

⁹ Qui ?

¹⁰ Innocent XI.

¹¹ Tous les courriers.

¹² Entre parenthèse, intercalé par le copiste : Le Roi. L'interprétation n'est pas douteuse, et Louis XIV, Achaz, est bien du style janséniste.

¹³ Cinq noms de guerre qu'il est impossible d'identifier.

¹⁴ Fin du ms. Lire des habillés de noir, des Jésuites,

¹⁵ Apoc. 11, 20, 24.

¹⁶ Mémoires, t. III, p. 283-4.

¹⁷ Œuvres d'Arnauld, t. XXXVI, p. 173.

¹⁸ Œuvres d'Arnauld, t. XXXVI, pp. III, 179,

¹⁹ Rapin, *Mémoires*, t. II, pp. 10, 98.

²⁰ KK 1. 12n°31.

août. Il écrit de Ragot :

Qui pourra sans horreur apprendre que ce M. Ragot, Janséniste, vieux prêtre, vicaire-général d'un évêque flamand, vivant dans un long concubinage avec sa servante flamande, ait été en si grande réputation et estime auprès du Souverain Pontife et ait rendu excusable son sacrilège d'avoir épousé cette femme clandestinement, dans sa propre chambre, et sans aucune des formalités prescrites par l'Eglise ! Tout est licite et tout est méritoire à ces moralistes hypocrites.

Il s'agit de Vincent Ragot, jadis promoteur d'Alet, sous l'évêque Pavillon, et pour qui Arnauld a composé en 1665 et 1666 de volumineux *Factums*, produits au Conseil du Roi pour la défense de l'évêque²¹. En 1671, il avait quitté Pavillon pour se donner, avec l'approbation d'Arnauld, à l'évêque de Tournai, Gilbert de Choiseul, gallican jusqu'au schisme, qui l'avait fait chanoine. Dans une lettre à du Vaucel, du 29 avril 1689, Arnauld le montre conduit à la Bastille, puis relégué au séminaire de Rodez «pour le crime du mariage qu'on lui a imputé, qui est, selon toutes les apparences du monde, une pure calomnie». Il le défend encore dans une lettre du 4 mai. Mais dans une troisième, du 3 novembre 1690, il dira de Ragot, dont il fait le modèle des pénitents jansénistes : «Il y a bien des prêtres qui tombent, mais il n'y en a guère qui se relèvent ; et de ceux qui prétendent se relever, je ne sais s'il y en a de cent un, qui soit assez humble pour se réduire à la communion laïque, selon le véritable et ancien esprit de l'Eglise»²².

Revenons au Minime. Il écrit de Genet :

Il faut noter les mérites de cette grande colonne de l'Eglise, l'évêque de Vaison, dans le comtat d'Avignon, porté de l'archidiaconé de cette cathédrale, après avoir été lié six mois comme fou, au siège épiscopal par les manœuvres des Jansénistes, *tanquam commilito ex iisdem castris*²³, comme une colonne de leur secte, parce qu'il travaille sans relâche contre le service de Dieu à la destruction des âmes, et contre celui du Roi en machinant des séditions dans le royaume.

Dorat écrit, d'ailleurs, avec un cynisme de *condottiere*, qu'assurément on ne soupçonne pas d'un austère et inflexible janséniste

Nous ne sommes pas si mauvais Français qu'on le publie... Si Sa Majesté voulait ne plus écouter Mgr de Paris ni le P. La Chaise, s'il voulait chasser la Compagnie de Jésus ou du moins s'il n'avait pas cette grande confiance en ces bons Pères, s'il avait la bonté de nous favoriser de sa protection contre les décisions de Rome, nous aurions bien plus de plaisir à employer nos plumes en sa faveur.

Voilà les associés de Maille et son correspondant intime parmi les évêques français, à la fin du règne d'Innocent XI.

Genet, réclamé par Alexandre VIII comme son sujet, sera remis en liberté par Louis XIV ; le Pape lui fera grâce d'un procès pour lequel on devait le conduire à Nice ; il rentrera, après ces rudes avertissements de la Providence, dans la bergerie dont il a été le loup ; Plaise à Dieu qu'il en soit devenu le pasteur ! Le 17 octobre 1702, il se noiera en passant un torrent entre Vaison et Avignon.

Pour Maille, il jouera si bien son jeu, non seulement sous Innocent XI, mais encore sous Alexandre VIII, Innocent XII, même Clément XI, si en garde contre les Jansénistes, qu'après avoir obtenu une chaire à l'Université de la Sapience, il y jouira d'une très grande influence. Il est cependant, à Rome, à la tête de la secte janséniste avec du Vaucel le correspondant de Quesnel après l'avoir été d'Arnauld, l'agent du clergé de Hollande qui va passer au schisme, le procureur de l'archevêque de Sébaste, Codde, vicaire apostolique, que le Pape suspendra de ses fonctions le 7 mai 1702, avec du Vaucel, dis-je, et son associé, le prieur de Toulouse, de Torreil. *Wallonius* (du Vaucel) écrit le 20 août 1701 à Quesnel : «les deux amis *Alberti* (de Torreil) et *Luigi* (Maille) » ; et il ne cesse de célébrer leurs efforts habilement concertés pour le succès du parti²⁴. Du Vaucel, Maille, de Torreil, forment à Rome le triumvirat secret du jansénisme. Maille aura pour élève Prosper Lambertini, né à Bologne en 1675, venu à Rome en 1688, au collège Clémentin des Sornasques ; et l'éditeur d'Arnauld ne manquera pas de dire en 1775 de Benoît XIV, qu'il prétend compter parmi les patrons de l'édition : Il avait fait sa théologie sous M. Maille (D. Luigi), professeur à la Sapience, un des intimes amis de M. du Vaucel, le correspondant fidèle de M. Arnauld»²⁵. En 1703, à la saisie des papiers de Quesnel, et en 1704, à la publication de son procès, Maille se trouvera très gravement compromis. Le résumé du procès donne ainsi, avec son nom et son titre, ses deux noms de guerre : «D. Maille, *professor historice in Sapientia*. - Don Luigi - de l'Ecu»²⁶. Avec sa souplesse, Maille trouvera moyen de se sauver et conservera sa chaire. Mais, en 1710, sur la plainte du cardinal de Janson, ministre de Louis XIV auprès du Saint-Siège, il sera arrêté, sous inculpation de jansénisme, et mis pour cinq ans au château Saint-Ange. Rendu à la liberté, à la mort de Louis XIV, par les démarches actives de son élève Lambertini, qui est devenu un prélat considérable à Rome, il s'attirera un nouveau mandat d'arrêt du Saint-Office. Il y échappera par la fuite et, rentré en France, il sera placé par le cardinal de Noailles chez les Doctrinaires de Saint-Charles, à Paris, où il mourra le 8 août 1738, âgé de 81 ans. C'est là le correspondant de l'abbé Bossuet.

Neveu et filleul de l'évêque de Meaux, diacre de Langres, âgé de 32 ans, l'abbé Bossuet était allé au commencement de mai 1696, à Rome, avec son précepteur de théologie Philippeaux, angevin, reçu docteur de Sorbonne en 1686, que Bossuet s'était attaché dès cette année, et qu'il avait fait chanoine et grand-vicaire de Meaux. Ils y resteront plus de trois ans, jusqu'au 2 juillet 1699, manœuvrantaux ordres de Bossuet contre Fénelon dans la lutte du quiétisme. Cette lutte deviendra celle des Jansénistes et des Jésuites, si bien que l'abbé Bossuet écrira le 1^{er} juillet 1698, à l'archevêque de Paris, Noailles : «Les Italiens (les Jésuites italiens) disent ici hautement que le Roi et Madame de Maintenon sont Jansénistes, et que c'est à cause qu'ils soutiennent la cabale des évêques Jansénistes, qu'eux, Jésuites, s'opposent à leurs desseins». Le Roi et Madame de Maintenon étaient trop dupes des Jansénistes, en effet ; et il est certain que, durant ces trois années, l'abbé Bossuet noua avec les meneurs sectaires à Rome, du Vaucel, de Torreil, Maille et Dorat, dont il écrit à son oncle, en mars 1699 : «l'archiprêtre est excellent», la liaison la plus intime, **liaison de conspirateurs dont on va voir de grands effets**. Le procureur-général des Minimes de la Trinité-des-Monts, Rolet, agent de l'archevêque de Paris,

²¹ *Œuvres d'Arnauld*, t. XXXVI. Tout le volume est rempli par ces *Factums*, et tout n'y est pas.

²² t. III, pp. 195, 198, 314,

²³ Comme compagnon d'armes dans le même camp.

²⁴ *Causa Quesnelliana*. Bruxellis, in-4D 1704, p. 51. Cf. p. 186, lettres du 17 fév. 1690, du 1^{er} juillet 1696, etc.

²⁵ *Œuvres d'Arnauld*, Avis de l'éditeur, p. XI.

²⁶ *Causa Quesnelliana*, p. 321.

petit homme violent et impérieux, qui va en carrosse aux dépens de l'archevêque, et veut s'acquérir la faveur de la France pour être général de son Ordre, ce qu'il sera, est du complot. Faisant en apparence du zèle pour Fénelon, au point d'être appelé *le zéleur*, il le trahit ; et l'abbé de Beaumont, écrivant en 1732 au marquis de Fénelon, dira : «Vous verrez, par une lettre de l'abbé de Chanterac du 2 septembre 1698... que ce Père méritait assez ce que Despréaux dit d'un homme de même nom :

J'appelle un chat un chat et Bolet un fripon.²⁷

Rolet servira d'intermédiaire pour la correspondance de Maille et de l'abbé Bossuet. Dès le 20 octobre 1699, il écrit à l'abbé qui vient de rentrer à Paris :

J'ai reçu, monsieur, avec un très grand plaisir, vos deux lettres du 28 septembre, qui m'ont appris le favorable accueil que vous avez reçu du Roi, en présence de toute sa cour. J'en ai fait part à vos amis qui m'en ont tous témoigné beaucoup de joie... J'ai rendu vos lettres à dom Louis.²⁸

A trois jours de là, l'abbé Bossuet écrit à dom Louis - Maille - la première des lettres dont nous avons retrouvé les comptes-rendus. Disons la provenance de ce petit et capital recueil.

Parmi les adversaires que Bossuet et son neveu avaient rencontrés à Rome dans leurs poursuites contre Fénelon était le secrétaire de la Propagande, Fabroni, très à même de connaître les fourberies jansénistes, puisqu'il est aux prises depuis 1695 avec l'oratorien Codde, vicaire apostolique en Hollande, qu'il faudra bientôt suspendre de ses fonctions. Après avoir écrit à son oncle le 20 mai 1698 : «Fabroni continue ses brigues», l'abbé Bossuet écrira le 27 :

Ce serait bien pis, si l'on faisait monseigneur Fabroni assesseur du Saint-Office : c'est le défenseur public de M. de Cambrai, l'un des plus grands ennemis du Clergé de France, et, pour tout dire, l'homme des Jésuites.

Et le 3 juin :

Pour ce qui est de Fabroni, on ne pourrait en avoir un plus mauvais, mais il est protégé sous main par le cardinal de Bouillon, et publiquement par les Jésuites. Tout est perdu, s'il est fait assesseur du Saint-Office : il en faut avertir le Roi nécessairement et incessamment. Je ne laisse pas d'agir assez bien contre Fabroni.

Fabroni sera créé cardinal le 17 mai 1706, et nommé préfet de la Congrégation de l'Index, membre de celles du Saint-Office, des Evêques et Réguliers, de la Propagande et des Rites. Le procès de Quesnel vient de lui apprendre, en 1704, qui est Maille, par nombre de textes des Jansénistes ses complices, et celui-ci entre autres d'une lettre de du Vaucel à Quesnel, 1^{er} juillet 1696 :

M. Maille et M. Alberti (de Torreil) sont toujours persuadés que la plupart ne sont point capables d'entendre parler ici de la justification de Jansénius et que cela aurait un mauvais effet²⁹.

Maille croit Jansénius digne de «justification», bien qu'il juge «la justification» inopportune à Rome. C'est un Janséniste en titre.

L'extrait des lettres de Maille à l'évêque de Vaison, répondant bien à ce passage et pleines des horreurs que nous avons vues, est ou sera entre les mains de Fabroni. En 1710, l'arrestation de Maille va y mettre les extraits des lettres qu'il a reçues en 1699 et 1700 de l'abbé Bossuet.

Ces extraits forment une pièce de 16 pages in-4° d'écriture. Ils sortent évidemment d'une plume française; et tel indice va nous faire soupçonner qu'ils sont d'un Minime de la Trinité-des-Monts. J'y ai trouvé sur une feuille à part, intercalée entre les pages 2 et 3 et toute empreinte de l'encre fraîche de ces pages, une clef des noms de guerre convenus entre Maille et l'abbé Bossuet, qui vient de chez Maille évidemment. L'auteur des extraits, qui l'a transcrite, s'en est servi pour l'interprétation des faux noms qu'il rencontre dans ses analyses ou ses citations. Voici cette clef :

Antoine	Le Pape	Sénateurs	Les Evesques
Salomon	Le Roy	Polycarpe	L'abbé Bossuet
Le Novice	Le C. de Noailles	Le Chimiste	M. de Torcy
Martin	C. de Janson	Artisans	Les Jésuites
Urbain	C. d'Estrées.	Peintres	idem
Perrin	C. de Bouillon.	Soldats	idem
Joseph	idem	Michel	Mad. de Maintenon
Grégoire	C. de Coaslin	Annibal	Le Prince de Monaco
Sozime	Archev. de Reims	Le Doreur	L'abbé Renaudot
Didier	Evesq. de Meaux	Le Secrétaire	Poussin
Maximin	Archev. de Rouen	Le Chaufoir	Le Saint-Office
Augustin	Evesq. de Montpellier	La Chapelle	L'Assemblée du Clergé
Marcellin	Evesq. de Sées		

Entre la page 14 et la page 15, est un petit billet pareillement empreint de l'encre fraîche de ces pages, où on lit distinctement à rebours : «Meaux soutient tout». il est en italien et d'une autre main. C'est la dénonciation au cardinal Fabroni de persécutions brutales contre des religieux, dont deux portent des noms français. On peut conjecturer qu'il s'agit des Minimes et de leur général, le P. Rolet, dont l'abbé de Chanterac écrivait de Rome le 2 septembre 1698, quand Rolet était simple procureur général : «Je sais qu'en tout il est violent jusqu'à menacer un de ses religieux, qu'il demanderait une lettre de cachet pour l'exiler, parce qu'il avait répondu quelque chose en faveur de la doctrine de l'amour pur»³⁰. Une note en italien, faisant partie du recueil du cardinal Fabroni³¹, montre Rolet distribuant à tous les cardinaux du Saint-

²⁷ *Œuvres de Fénelon*; t. X, p. 55, ed. de 1852. Paris, Joubey.

²⁸ Dans les *Œuvres de Bossuet*, Lettres sur le quiétisme,

²⁹ *Causa Quesnelliana*, p. 186.

³⁰ *Œuvres de Fénelon*, t. 1X, p. 513.

³¹ Bibl. vatic. 8735, n° 6.

Office, par une lettre de sa main, une lettre imprimée du cardinal de Noailles, du 20 décembre 1711, pour la défense des *Réflexions morales* de Quesnel que va foudroyer la bulle *Unigenitus*. Voici le petit billet :

Comme il arrivera d'avoir à parler quelquefois des méchants, il est juste de ne pas cacher les noms des bons qui, pour être tels, sont actuellement affligés par des emprisonnements, des séquestres, des injures et autres mauvais traitements. Le P. Charles Amiani, le P. Noël, le P. Tisdelon sont dans ce cas³².

Nous arrivons au texte des lettres de l'abbé Bossuet, dont la gravité se trahit dès la première. Elle ne contient pas moins que la révélation d'un **complot** qui, trop réussi déjà en 1700, **aboutira en 1762 à l'expulsion des Jésuites**.

Ce complot est la **mise en œuvre d'une machination d'iniquité calviniste**. En 1632, le ministre de Charenton, du Moulin, avait publié à Genève, d'après une inspiration de Calvin, un gros livre intitulé *Catalogue ou Dénombrement des traditions romaines*, où il avait cherché à prouver que l'Eglise romaine, par ses théologiens, avait corrompu la morale chrétienne. En 1644, Arnauld, champion de l'*Augustinus* de Jansénius qui vient de paraître, a pris dans du Moulin les textes relatifs aux Jésuites, pour chercher à montrer, dans un opuscule pompeusement appelé *Théologie morale des Jésuites*, que ces religieux étaient par excellence les corrupteurs de la morale. En 1654, après la condamnation des *Cinq Propositions*, le prêtre Janséniste Saci a mis en pauvres rimes ces invectives, dans ses *Enluminures de l'Almanach*. En 1655, les curés Jansénistes de Paris, s'intitulant «curés de France», ont continué l'attaque dans leur *Nouvelle Théologie morale des Jésuites et des nouveaux casuistes*. En 1656 et 1657, à la suite de l'expulsion d'Arnauld, comme hérétique, de la Sorbonne, Pascal, dit Montalte, lui a donné le plu grand éclat par le chef-d'œuvre littéraire des *Provinciales*, *Petites lettres* hérétiques et menteuses, que Nicole dit Wendrock, a traduites en latin et commentées pour atteindre l'Europe entière. Après la frauduleuse *Paix de l'Église* de 1669, le docteur Perrault, bientôt suivi de Varet et de Pontchâteau, continue en 1670 la guerre par la *Morale pratique des Jésuites extraite fidèlement de leurs livres* ; et de même Arnauld, assisté de Nicole, donnant, à partir de 1670, ses volumes de la *Morale pratique des Jésuites*, qui vont s'échelonner pendant vingt-quatre ans. Les Jansénistes, qui ont profité de l'affaire de la Régale pour faire consacrer, en 1682, par trente-quatre prélats de Cour, les Six Propositions césariennes et anti-papales de 1663 rédigées par un des leurs, Coquelin, et maintenant réduites par Coquelin et Bossuet en Quatre Articles, mis hardiment au compte du Clergé de France, n'ont eu garde de manquer l'occasion d'accabler les Jésuites avec une condamnation de propositions de morale relâchée, qui paraîtra une consécration par le Clergé de France des *Provinciales*. Bossuet est le grand agent de l'œuvre. Mais Louis XIV, effrayé de la *double secte réunie en une seule* des *Richéristes* et des *Jansénistes*, dont l'évêque de Meaux et ses amis sont les protecteurs, comme on va dire en Sorbonne, en montrant dans ces ultra-royalistes des *républicains* déguisés³³, a subitement exilé dans leurs diocèses les évêques, de vils courtisans tournant à d'inquiétants révolutionnaires. Arnauld a suppléé de son mieux Bossuet, en poursuivant sa *Morale pratique des Jésuites*, après le huitième volume de laquelle il est mort le 1^{er} août 1694. En 1699, Bossuet recommence la campagne et va mener à bien son œuvre avortée de 1682.

Après son succès dans l'affaire du quiétisme, dont le but trop évident a été de faire bannir de la Cour Fénelon, conseiller de madame de Maintenon et Mentor du futur héritier du trône, il veut poursuivre son triomphe sur les amis du prélat, dont il hait et redoute également l'influence, les Jésuites. Elève des Jésuites à Dijon, il a, dès son arrivée à Paris, où l'ambition le pousse, hanté les cercles des Jansénistes Frondeurs qui mettent le trône en échec ; il a eu la faveur de leur puissant patronage ; et, maintes fois déçu dans ses désirs d'élévation, c'est peut-être à la vengeance et à des calculs insatiables et impitoyables qu'il faut attribuer son acharnement contre ses anciens maîtres. Quoi qu'il en soit, il a formé, à l'automne de 1699, dès l'arrivée de son neveu de Rome, le projet de frapper, durant l'été de 1700, un grand coup sur la Compagnie de Jésus.

Rien ne pouvait faire prévoir le coup, à ce moment. Le Clergé allait tenir une de ces Assemblées qu'on appelle «*Petites*», auxquelles les provinces n'envoient qu'un député du premier ordre et un du second, autrement dites Assemblées des comptes, parce qu'on y perçoit ceux du Receveur-général, qui se rendent tous les cinq ans». Ainsi parle la *Collection des procès-verbaux des Assemblées générales du Clergé de France, ouvrage imprimé par ordre du Clergé*, ajoutant : «L'audition de ces comptes n'a servi pour ainsi dire qu'à fixer l'époque de cette Assemblée», et venant de dire : «L'Assemblée de 1700 est une des plus célèbres du Clergé de France»³⁴. Hélas ! la célébrité qu'elle a eue n'est pas celle encore qui lui revient. Sa censure des propositions de morale relâchée, absolument gratuite puisque personne ne songeait à ces propositions et qu'elles étaient dès longtemps condamnées par le Saint-Siège, cette censure atteignant le Saint-Siège lui-même, dont le jugement ne suffit pas, sera l'avant-coureur et la base de ce gros recueil des *Assertions* des écrivains de la Compagnie de Jésus, que les parlements jansénistes jeteront dans le public pour diffamer la Compagnie, en la supprimant et en la spoliant en 1762. C'est Bossuet qui, en transformant l'Assemblée, va l'élever à cette hauteur sinistre. La première des lettres de son neveu à Maille, dans notre manuscrit vatican, nous révèle ses graves desseins sept mois à l'avance. Le manuscrit commence ainsi : je souligne les paroles qui paraissent être textuellement de l'abbé Bossuet :

LETTRES DE 1699

Le 23 octobre.

L'abbé Bossuet qui estoit retourné de Rome, alla visiter *Maximin* (l'archevêque de Rouen, Colbert) et *Martin* (l'évêque de Beauvais, le cardinal de Janson). *Maximin est plus que jamais dans les bons sentiments : sur tout prest à dire pour les Jansénistes et contre les Jésuites. Mais Martin est toujours politique ; et parce qu'il est politique, il est un peu revenu sur le sujet des*

³² *Si corne occorera di douer parlare tal'ora de' mali, cosi la ragione vuole che non n'asconda il nome de' buoni, e che attualmente per essere tali, sono afflitti con carcerazioni, sequestri, ingiurie ed altri mail trattamenti. Il p. Carco Amiani, il p. Noël, il p. Tisdelon sono in questa nave.*

³³ *Li Giansenisti e Richeristi... Monsig. di Reims et di Meaux... protettori di quella doppia setta riunita in una... Sign' arcivescovo di Reims, grau defensore della doctrina del Richer... Richer... Aimaino autori ugualmente nemici della monarchia Ecclesiastica e della Regia... due autori veramente republichisti. Bibi. Vaticane, ms. 7161, p. 54. - Février 1683.*

³⁴ *Collection*, t. VI (1774), p. 314.

Peintres (c'est-à-dire des Jésuites), qui alors n'estoient trop bien à la Cour, par le grand crédit que Messieurs le cardinal de Noailles, l'archevêque de Reims et l'évêque de Meaux y avoient; et ils estoient tous unis contre les Jésuites.

*L'Avorton*³⁵ est un livre des jésuites; et on souhaite de sçavoir *s'il trouvera des défenseurs dans le Chaufoir* (c'est-à-dire le Saint-Office).

On propose *le dessein des Jansénistes politiques*³⁶, qui est de se déguiser et de condamner les *Cinq Propositions*³⁷, mais de bien établir la doctrine de saint Augustin et de saint Thomas. La grande industrie des Soldats (c'est-à-dire des Jésuites) est de décréditer leurs adversaires en les accusant de jansénisme. On ne pourra faire entendre en rien Michel (c'est-à-dire madame de Maintenon), qu'en condamnant le jansénisme aussi bien que les Jésuites. En agissant de la sorte, on attaquera avec succès les Artisans (c'est-à-dire les Jésuites) sur leur morale, l'amour de Dieu, etc. Par là nulle ressource³⁸.

Bientôt Annibal (le prince de Monaco) et Perrin (le cardinal de Bouillon) se brouilleront ouvertement; et Polycarpe (l'abbé Bossuet) croit que cela sera utile³⁹.

On ne sait ce que c'est que l'affaire des Perles ou des Portes⁴⁰ qui est de la dernière importance pour décréditer les Peintres (les Jésuites). Gérard (grand vicaire de Mgr. de Meaux, appelé Phelippeaux) a fort encouragé là-dessus; mais cela dépend de la Boutique (des amis de Rome). Il faut que Hilaire (cardinal Casanate) se signale et qu'on n'ait aucun ménagement.

L'abbé Bossuet, depuis son retour de Rome, n'a pas encore veu Urbain (cardinal d'Estrées).

Tout est d'accord sur le fait de Perrin (cardinal de Bouillon). Mais sur celui des Peintres (des Jésuites) et de Gilbert (le P. de la Chaise), Urbain (cardinal d'Estrées)⁴¹ et Martin, (cardinal Janson) sont à ménager, aussi bien que Théodose (l'archevêque de Sens).

Didier (l'Evêque de Meaux) et Gérard (son grand vicaire Phelippeaux) seront de l'Assemblée du Clergé.

Comme l'abbé Bossuet prophétise juste, et comme les mesures sont bien prises d'avance ! La lettre du Roi aux agents du Clergé, voulant que l'Assemblée soit convoquée à Saint-Germain-en-Laye, le 25 mai 1700, ne sera datée que du 16 novembre 1699, à Versailles, et l'abbé Bossuet connaît déjà le résultat des élections de l'assemblée provinciale qui se tiendra à Paris le 13 mai 1700, par lesquelles seront députés pour le premier ordre Mgr Jacques-Bénigne Bossuet, évêque de Meaux, et Messire Jacques-Bénigne Bossuet, prêtre, docteur en théologie de la Faculté de Paris, abbé de Savigny, archidiacre de Brie en l'église de Meaux, pour le second ordre !⁴² L'abbé Bossuet dit Phelippeaux, son maître, au lieu de lui-même; mais c'est l'équivalent; et il semble qu'à cette date du 23 octobre, l'abbé, non prêtre encore, n'osait se montrer à Maille, comme prenant la place du vieux docteur Phelippeaux, pour servir de second à l'évêque de Meaux dans la grande et périlleuse campagne sur laquelle à cette heure tous les yeux jansénistes étaient tournés de Paris à Rome.

Bossuet en personne doit confirmer ce que son neveu écrit ici du complot. A la date du 25 juin 1700, parlant du dessein communiqué à l'Assemblée par l'archevêque de Reims «de travailler à la doctrine et à la censure des casuistes» il dira : «que c'était une résolution prise depuis plus de 6 mois, et que depuis ce temps il en préparait les matériaux»⁴³. Le 16 juillet, le journal de son secrétaire enregistrera encore ce renseignement :

Ce soir, M. de Meaux écrivant à M. de Châlons pour lui faire compliment sur le cardinalat de son frère, il lui mande qu'ils espèrent de le voir à leur tête dans l'Assemblée. M. de Meaux nous a dit depuis qu'ayant été engagé par M. de Reims d'être de l'Assemblée, dans le dessein d'y faire une censure de la morale, ce fut à la condition que M. l'archevêque de Paris y viendrait aussi les aider de son crédit et de son suffrage : ce qu'il promit; et la chose demeura ainsi arrêtée entre eux trois, six mois avant le temps.

Prenons soigneusement garde à ce que l'abbé Bossuet dit d'une partie du déguisement des Jansénistes politiques, qui est «de bien établir la doctrine de saint Augustin et de saint Thomas». Jansénius ne parlait pas d'autre chose et intitulait son livre, se résumant dans les «Cinq Propositions» hérétiques, *Augustinus. Les Jansénistes politiques* appellent doctrine de saint Augustin et de saint Thomas celle du dominicain Lemos, ardent défenseur du système sur la grâce du dominicain Bannez, «la prémotion physique..., enfant supposé dont on avait tort de faire saint Thomas le père», dit le jésuite d'Avrigny avec les Jésuites et bien des Dominicains⁴⁴. Ce système passait pour favoriser Luther et Calvin, avec leur serf arbitre, en attendant Jansénius. Lemos, à cette heure, est réédité par Godard, libraire janséniste de Reims. L'impression se fait à Bruxelles et à Liège, et doit être arrêtée le 26 décembre 1703, à la suite de la saisie des papiers de Quesnel. Ledieu écrira alors, trois mois avant la mort de Bossuet, ces lignes qui jettent une triste lumière sur notre sujet:

Ce matin 3 janvier (1704), M. de Meaux se trouve gai... M. Pirot a dit la détention de Godard, libraire de Reims... Il a été amené à Paris et est, dit-on, à la Bastille : ce qui se regarde comme une insulte contre M. de Reims, de lui avoir enlevé un libraire faisant commerce de tous les livres jansénistes, et qui était entièrement sous sa protection.

L'édition qu'il a faite de Lemos lui a attiré cette persécution, car les Jésuites abhorrent cet auteur. Cependant cette impression a été si bien conduite, que même il y a eu permission de vendre ce livre dans Paris; mais il s'en est encore trouvé grand nombre d'exemplaires chez Godard, à Reims: M. de Meaux fait un très grand cas de Lemos, comme d'un sublime et très savant théologien.

Reprenons le manuscrit. Il continue ainsi :

24 novembre.

L'abbé Bossuet écrit qu'il fait bon usage de ce que Don Luigi écrit dans un grand détail.

³⁵ Ici la clef manque J'ignore quel est ce livre.

³⁶ Admirable expression, qui est la caractéristique éternelle de l'oncle par le neveu, et peut-être par l'oncle lui-même, sous les yeux duquel le neveu écrit.

³⁷ De Jansénius, et de sauver, sous le couvert de saint Augustin et de saint Thomas, le jansénisme

³⁸ Pour les Jésuites.

³⁹ Le prince de Monaco était ambassadeur de France à Rome, et le cardinal de Bouillon, chargé des affaires de France.

⁴⁰ L'analiste hésite sur l'écriture de l'abbé Bossuet, et à plus forte raison sur le sens de son argot.

⁴¹ Ancien évêque de Laon, agent diplomatique de Louis XIV, déclaré contre Fénelon.

⁴² Procès-verbaux, Assemblée de 1700, p. 329.

⁴³ Journal de Ledieu.

⁴⁴ Mémoires chronologiques et dogmatiques pour servir à l'histoire ecclésiastique depuis 1600 jusqu'en 1716-(1720), Année 1607.

Polycarpe⁴⁵ n'oublie rien sur l'écrit de Dominique (du cardinal Noria), auprès de Michel (madame de Maintenon), etc. Les impressions sont fâcheuses; il faut garder un grand secret⁴⁶.

On déclame fort contre la promotion de M. (le cardinal Gabrielli)⁴⁷. L'abbé Bossuet l'a fait connoître. Le cardinal d'Estrées a paru indigné de cette promotion. L'abbé Bossuet a dit que M. (le cardinal Fabroni) avoit fait donner un protecteur à Sfondrate et aux Quétistes (Cambrai) et autres. C'est un choix indigne. Cela fait croire M. Fabroni réservé in petto.

14 décembre.

Don Luigi a instruit à merveille sur l'affaire de la Chine.

La promotion de Gabrielli est l'ouvrage de son protecteur et de la cabale. On a pris le temps que le Pape estoit impressionné contre les évêques, on a voulu un homme capable de s'opposer aux évêques et de soutenir Sfondrate⁴⁸; mais ils demanderont justice, et, si on la leur refuse, ils se la feront. On n'est pas d'humeur de se laisser marcher sur le ventre.

Augustin (l'évêque de Montpellier)⁴⁹ et Gérard (Phelippeaux, grand-vicaire de Meaux) travaillent fortement pour le Prieur⁵⁰. Le Doreur⁵¹ croit qu'on réussira et qu'on fera connoître la candeur et le mérite de Hilaire⁵². Cela est déjà bien avancé et aura son effet.

On ne pardonne rien aux Peintres (Jésuites). Les Artisans (Jésuites) ne tiennent que par Gilbert (le Père de la Chaise) et par leur puissance. Ils souffrent cruellement de voir l'union du Novice (cardinal de Noailles), de Didier (evesque de Meaux) et de Sozime (archevêque de Reims). Gérard (Phelippeaux, grand-vicaire de Meaux), qui en voit l'utilité, n'oublie rien pour le leur faire bien connoître et pour l'entretenir.

L'abbé Bossuet a envoyé au Père Rollet deux douzaines de mandements de Mons. l'Evesque de Meaux, son oncle. Il conseille à Don Luigi d'en demander une demie douzaine pour les distribuer et les faire voir à ses amis.

Sur le dos de cette lettre, le Père Rollet écrit à Don Luigi en ces termes :

«Voilà une lettre qui m'est venue. Si vous savez quelque particularité de la Congrégation d'hier, je vous prie de me l'écrire. Je suis, comme vous savez, Monsieur, tout à vous. R. à la Trinité du Mont. Ce 28 décembre».

Ainsi, c'est par le Père Rolet, Minime, intime de Maille que celui-ci reçoit les lettres de l'abbé Bossuet; et nous y apprenons que le grand-vicaire de Bossuet *travaille fortement*, avec l'évêque de Montpellier, Colbert, le futur, l'ardent, l'opiniâtre appelant de la bulle *Unigenitus*, condamnant les *Réflexions morales* de Quesnel, pour Quesnel, le Prieur des Jansénistes, qui a remplacé le Général Arnauld⁵³.

Un passage de la lettre suivante demande un commentaire préliminaire. L'abbé Bossuet avait fort laissé à désirer à Rome, sous le rapport moral; et du Vaucel lui-même, écrivant de Rome à Quesnel, le 4 septembre 1700, va dire de Bossuet : «Son neveu, dont la conduite n'a pas été ici des plus édifiantes»⁵⁴. Le neveu parlait ainsi à l'oncle, le 24 février 1698, d'un scandale mis à Rome à sa charge :

Voici les bruits qui ont couru. On prétend que le duc Sforze Cesarini, fâché de ce que je voyais mademoiselle sa fille, qui, dit-on, ne me hait pas, m'avait fait attaquer par des assassins, qu'ils m'avaient mis le pistolet à la gorge et m'avaient fait promettre de ne plus la voir, sans quoi ils m'auraient tué ; que j'en étais tombé malade de peur. C'est ainsi qu'on a interprété cette fièvre continue, cette espèce d'esquinancie que j'ai eue.

L'affaire avait fait du bruit à Versailles, et l'oncle avait juré de l'innocence de son neveu.

On lui a dit (au Roi), a-t-il écrit de Versailles, le 27 janvier, que vous aviez été attaqué, pistolet appuyé, et qu'on vous avait fait promettre que vous n'iriez jamais dans une certaine maison, sinon la vie : j'ai dit ce qu'il fallait.

Il va écrire encore - je donne le texte sur l'original, qui a des différences importantes avec l'imprimé - :

Versailles, 10 mars 1698.

J'ai reçu votre lettre du 18 fév. où vous marquez la réception de la mienne, où je vous avois parlé de la prétendue histoire.

Cela tombe tout à fait ici, parce que personne n'en a reçu aucune nouvelle, ni M. le Nonce, ni M. de Monaco, ni tous ceux qui ont quelque correspondance connue. Il faut pourtant s'attendre au rimbombo de toute la France et à la Gazette de Hollande où les amis de M. de C. font (correction : *fait*) dire tout ce qu'ils veulent⁵⁵. Vous voyez la malice. Tout tournera à bien mesure pour vous. Je pars bientôt pour Meaux. Je dirai ce qu'il faudra avant mon départ... M. Phelippeaux paroît s'ennuyer. Tâchez de le tenir gay. S'il revenait dans la conjoncture des bruits qu'on fait courir dans toute la France, cela ferait un mauvais effet...⁵⁶

Le rimbombo sera trop réel, comme il est trop fondé ; et l'histoire tombe si peu à Versailles, que l'archevêque de Paris vient de toutes ses forces à l'appui de Bossuet auprès du Roi, et sans trop réussir encore. Il écrira le 31 mars, au neveu :

Je parlai au Roi amplement sur votre sujet, et assurai Sa Majesté de la fausseté des bruits qu'on a répandus contre vous. Elle me témoigna être fort disposée à le croire⁵⁷.

Sachant à quoi nous en tenir sur la conduite de l'abbé Bossuet à Rome, qui n'a pas été des plus édifiantes, nous comprendrons sa correspondance avec Maille à ce sujet. Le pistolet à la gorge y est transformé, dans le bruit qui court, en coups de bâton ; et l'abbé saisit habilement cette erreur accessoire pour donner le change sur le principal. Voici sa

⁴⁵ L'abbé Bossuet.

⁴⁶ Le cardinal de Noris, Augustin, était un adversaire des Jésuites.

⁴⁷ Procureur général des Feuillants, ami de Fénelon, qui avait fait imprimer son écrit apologétique du Modus du cardinal Sfondrate. En 1698, Gabrielli avait été un des cinq consultants favorables, sur dix, au livre des *Maximes des Saints*.

⁴⁸ Gabrielli avait pris la défense du Nodus du cardinal Sfondrate, dénoncé au pape en 1697 par les arch. de Reims et de Paris, et les évêques de Meaux, d'Arras et d'Amiens, Bossuet, tenant la plume.

⁴⁹ Colbert.

⁵⁰ Quesnel.

⁵¹ L'abbé Renaudot.

⁵² Le cardinal Casanate. On fera connaître son mérite à Louis XIV.

⁵³ *Mémoires de Legendre*, in-8, 1863, p. 262.

⁵⁴ Lettre publiée par Bouix, *Revue des Sciences ecclésiastiques*, 20 août 1865, *Bossuet et le jansénisme*, p. 126.

⁵⁵ C. C'est Cambrai. L'imprimé porte : «les amis de M. de Cambrai font dire tout ce qu'ils veulent». Qu'on remarque l'imputation atroce mise d'abord au compte de Fénelon, puis à celui de ses amis, puis à celui de Fénelon de nouveau par le mot fait, placé en surcharge, et enfin au compte des amis, ce mot étant rayé. L'abbé Bossuet savait comprendre entre ces hésitations; qui pourraient bien n'être qu'un jeu; et Bossuet savait qu'il comprendrait et parlerait.

⁵⁶ L'original est entre les mains de M. Jouby, ancien libraire, chez qui je l'ai vu le 13 mars 1883.

⁵⁷ Ces lettres sont parmi celles sur l'affaire du quétisme dans les *Œuvres* de Bossuet.

lettre :

Ce 24 décembre,

«Quoiqu'on sache la santé d'Antoine (du Pape)⁵⁸ moins mauvaise, on ne laisse pas d'ordonner aux cardinaux de se tenir prêts à partir en janvier, pour éviter les surprises et prévenir les desseins de Perrin (cardinal de Bouillon)⁵⁹ et des ennemis de Michel (M^{me} de Maintenon). Si on avait cru d'abord à Polycarpe (l'abbé Bossuet), ils seraient déjà en chemin.

«Pour le bruit que vous me mandez qu'on fait courir sur les coups de bâton, rien n'est plus faux. Je n'ai jamais rien dit qui en approchât. - Cet endroit de la lettre fait voir indubitablement que les lettres sont de l'abbé Bossuet, parce que le bruit courut alors qu'il avait reçu des coups de bâton, en allant trouver une certaine femme, etc.

On parle mal de M. de Chieti, à qui on donne le nom de Scaramouche⁶⁰. M. Sperelli favorise les Artisans (les Jésuites) et a tesmoigné à l'abbé Bossuet sa liaison avec le Chevalier (On croit que c'est le Père Alfaro)⁶¹.

Joseph (le cardinal de Bouillon) et les Artisans (les Jésuites) sont ravis de la promotion de M. Sperelli.

On ne sait pas⁶² qui est Pepin mal intentionné et à qui on ne peut se fier⁶³.

On plaint le pauvre Aquaviva, etc.

On ne s'endormira pas sur l'Avorton⁶⁴. Si Antoine (le Pape) revient en santé, on pressera et on parlera haut qu'on sera entendu.

L'abbé Bossuet enverra à Don Luigi deux livres de M. l'évêque de Meaux, les *Variations* et les *Lettres pastorales* contre Jureu, fameux calviniste.

On n'oublie rien sur Dominique (cardinal Norris).

Continuons la lecture des lettres de l'abbé Bossuet, jusqu'à l'Assemblée du Clergé.

LETTRES DE 1700

1^{er} janvier.

Les cardinaux ont ordre de partir, quoique le Pape se porte mieux, et cela parce que l'on craint Perrin (cardinal de Bouillon).

Le Tailleur (cardinal de Bouillon) fait son possible pour faire croire que Salomon (le Roy) luy donne sa confiance, mais c'est un menteur, etc. On dit qu'il doit avoir l'exclusion pour Hilaire (cardinal Casanate). Mais cela est faux certainement. Tout ce qui vient de sa part est très éloigné d'estre vrai et d'estre cru.

C'est quelque chose que Chevalier (Alfaro) soit oublié jusques icy. Plust à Dieu qu'il le soit toujours ! - On parle ainsi à cause de la promotion de MM. Gabrielli et Sperelli. - Le plus pernicieux de tous est Scararnouche (M. de Chieti), car il se remue fort pour se faire pardonner son aveugle engagement⁶⁵ sur Cambray, qui pourtant lui portera coup.

5 janvier.

On n'oublie rien sur le sujet de Dominique (cardinal Noris). Il faudra bien ménager Martin (cardinal de Janson), qui a le secret du Roy pour le Conclave.

Les cardinaux partent. On ne veut pas laisser le cardinal de Bouillon seul à Rome. On sent bien à Paris la faiblesse de Antoine (du Pape), qui a fait cardinaux MM. Gabrielli et Sperelli. On est bien indigné. Il y paroît bien par le départ des cardinaux.

Augustin (l'évêque de Montpellier, Colbert) est le seul à qui j'ai (fait) part de la découverte des docteurs de Salamanque. Il auroit donné l'absolution à Sébastien (Don Luigi), s'il s'estoit saisi de tout chez le camérier - probablement du Pape.

On n'oubliera pas Sfondrate.

Je recommande bien Sébastien (Don Luigi) à Martin (cardinal de Janson).

Trois passages de Ledieu, secrétaire de Bossuet, doivent être intercalés ici. **Ils nous montrent combien Bossuet est avec son neveu dans toutes ces lettres, et que le complot contre les Jésuites est son fait propre et prémédité.** Le premier passage a été couché sur le journal de Ledieu après le 15 janvier, avant le 19 ; les autres sont datés.

Il y avoit déjà deux mois que le Pape Innocent XII étoit dangereusement malade ; par les lettres du 22 décembre 1699, on apprit qu'un nouvel accès de fièvre et un dangereux catarrhe mettoient à tout moment sa vie en péril. La cour prit la résolution de faire partir les cardinaux françois sans attendre sa mort : le jour du départ fut marqué au 15 de janvier. Naturellement M. de Meaux auroit désiré de voir ses illustres amis avant leur départ ; la modestie le retint à Meaux, d'où il ne voulut point sortir qu'il n'eut nouvelle qu'ils étoient tous en chemin. Il permit seulement à M. l'abbé Bossuet d'aller à Paris et de les voir, comme il fit, étant parti de Meaux le mardi 12 de janvier.

M. de Meaux, cependant, disposant son voyage pour Paris, me fit chercher avec lui à Meaux dans ses portefeuilles et dans ses recueils tout ce qui concernait la morale, et il m'ordonna d'emporter à Paris plusieurs portefeuilles, contenant tout ce qu'il avoit écrit en 1682, touchant les décisions sur la morale, qui devoient se faire dans l'Assemblée du Clergé de ce temps-là, ses collections sur la même matière, et principalement sur l'amour de Dieu, et même plusieurs de ses sermons y ayant rapport⁶⁶.

- Le samedi 23 (janvier), il eut le matin un rendez-vous chez M. de Reims, et l'après-midi il partit pour Versailles. Le soir, la conversation roula sur la morale des casuistes. Il en parla comme un homme plein de desseins contre ce poison, et je ne doute pas que ce ne fit un effet des entretiens précédents avec les prélats.

- Le dimanche 24, dans la conversation de l'après-midi, l'entretien tomba encore sur ce sujet, en présence de MM. les abbés de Fleury et de Catelan, et de M. de Laloubère. Il dit que parmi les Juifs, la doctrine étoit venue au dernier période de sa corruption par le moyen des Pharisiens et des Docteurs de la loi, quand Jésus-Christ vint au monde ; «et, ajoute-t-il, il semble être venu pour apporter le remède à un mal très pressant» ; il ajouta donc que cela lui faisoit penser que Dieu préparoit un grand remède à son Eglise, en ces derniers temps, où la morale étoit entièrement corrompue. Chacun dit : «Il faut bien espérer que Dieu suscitera

⁵⁸ Innocent XII, mort le 27 septembre 1700.

⁵⁹ Ami de Fénelon et des Jésuites.

⁶⁰ Radolovic, secrétaire de la Congrégation des Réguliers, archevêque de Chieti, dans le royaume de Naples, un des cinq consultants favorables au livre des *Maximes des Saints*.

⁶¹ Plus loin, 1^{er} janvier 1700, l'analiste n'a plus de doute. Le P. Alfaro, jésuite espagnol, fut un des huit consultants nommés en 1697 pour l'examen des *Maximes des Saints*, et l'un des cinq favorables au livre.

⁶² Dit l'analiste.

⁶³ D'après l'abbé Bossuet.

⁶⁴ Livre des Jésuites, voir 23 oct.

⁶⁵ Le texte porte : *aveuglement, engagement*.

⁶⁶ Notons ce trait sur les «sermons». «Plusieurs» en effet, ont une nuance janséniste très marquée, aussi bien que les *Elévations sur les Mystères*, etc.

quelqu'un capable d'arrêter ce torrent».

Il va sans dire que les Pharisiens et les Docteurs de la Loi sont les Jésuites - les Pharisiens et Docteurs n'étant pas cependant si corrupteurs de la morale dans leur enseignement que Jésus ne dit : Les Scribes et les Pharisiens sont assis sur la chaire de Moïse ; tout ce qu'ils vous diront, retenez-le et faites-le (Matth. XXIII, 3). **Le «grand remède que Dieu préparait à son Eglise», c'est le coup que Bossuet s'apprête à porter aux Jésuites, dans l'Assemblée du Clergé. Le «quelqu'un que Dieu suscitera», c'est Bossuet.**

Une lettre de l'abbé Bossuet à Maille est partie, il y a deux jours. On y voit la marche de la cabale, la prudence consommée des conspirateurs, et Louis XIV, leur dupe, étendant sur eux ses faveurs jusqu'à Rome.

22 janvier.

Quoique le Pape se porte mieux, les cardinaux marchent en diligence pour empêcher le cardinal de Bouillon de faire du mal.

Martin (c. de Janson), Grégoire (c. de Coaslin), Urbain (c. d'Estrées), seront tous unis. Benoist (abbé Fourbin) aura la confiance de l'Oncle (c. de Janson). Martin (e. de Janson) se fera un devoir de reconnoître et de servir tous ceux qui auront bien fait pour Augustin (l'évêque de Montpellier), dont Gérard (Phelippeaux) luy a fait un mémoire exact. Il (Gérard) ne luy dist point qu'il eust aucun commerce de lettres avec Sébastien (Don Luigi); il n'en faut faire semblant à personne.

Polycarpe (l'abbé Bossuet) mandera à Renard⁶⁷ d'aller trouver Benoist (l'abbé de Fourbin) qui luy donnera des ordres sur tout. Le Doreur⁶⁸ est trop bon serviteur de Denys⁶⁹ pour ne pas avertir Sébastien (Don Luigi) que ses allures, ses démarches seront examinées de bien près, et que la seule manière de faire icy dans l'esprit de Salomon (du Roy) est de s'unir de bonne foy avec Martin (c. de Janson) qui en sera bien aise ; et par là Germain (Bolet) pourra se rendre très utile à Dominique (c. Noris) et à Sébastien (Don Luigi) et faire taire partout ses ennemis.

Grégoire (c. de Coaslin) est des amis de Denys. Pour Urbain (6. d'Estrées) et Joseph (c. de Bouillon), Germain (Rolet) les connoît bien.

Le Solliciteur (l'abbé Renaudot) se gardera bien de faire rien d'extravagant pour les Soldats (les Jansénistes)⁷⁰ et de se déclarer.

Pour ce qui regarde le Fait et le Droit⁷¹, on ne s'embarrassera en rien. Il ne faut pas aussi qu'on outre rien d'aucun costé.

Polycarpe (abbé Bossuet) avertit de tout, et met tout à profit. Je suis sûr que Hilaire⁷² et tous ceux qui ont bien fait dans l'affaire de Fabrotte (Cambrai) s'apercevront par des effets du mérite qu'ils se sont fait ici⁷³.
Nous trouvons encore, avant l'Assemblée, cette lettre de l'abbé Bossuet :

22 mars.

La maladie et un grand éloge du cardinal Casanate.

Les Artisans (Jésuites) s'en réjouissent fort. Les Peintres (Jésuites) voudroient bien que deux ou trois Sénateurs (évêques) qui les incommodent sautassent aussi (mourussent), scavoir Marcellin (évêque de Séez), Augustin (évêque de Montpellier) et Maximin (archevêque de Rouen).

On vous aura mandé quelque chose sur les thèses des Jésuites. Sur quoy le Mousquetaire et Robert⁷⁴ ont eu des paroles un peu dures.

Gilbert (le P. de la Chaise) dit au Novice (c. de Noailles) qu'il n'y avoit rien à reprendre, qu'il estoit théologien et que personne ne lui apprendroit rien. Sur quoy le Novice luy dit que le Novice estoit juge des theologiens chés luy. On fera rétracter et on censurera. On est résolu à ne leur rien laisser passer.

Polycarpe⁷⁵ a réjoui Didier (l'évêque de Meaux, son oncle) quand il lui a dit que de l'ordre du Pape on a imprimé à Rome, après les Constitutions de saint Charles, quelques Propositions condamnées, et parmy elles, celles de M. de Cambrai. Polycarpe prie Don Luigi d'en envoyer un exemplaire et de l'adresser à Lyon à Augustin (évêque de Montpellier). Didier (évêque de Meaux) souhaite passionnément cet exemplaire.

Je suis bien aise de ce que Gabrielli n'entre pas dans le Saint-Office.

J'espère que Sébastien (Don Luigi) sera content de Martin (c. de Janson).

Nous avons dit qu'après cette huitième lettre de l'abbé Bossuet à Maille, est insérée dans notre recueil la mention d'une autre lettre adressée à Maille aussi. Elle est du conclave d'un cardinal, passant à **Lyon**, et montre que le complot contre les Jésuites avait des ramifications en cette ville, qui sera la **place forte du jansénisme à la fin du dix-huitième siècle**. Voici la mention : Balaam paraît désigner les Jésuites :

15 mars.

Cette lettre écrite de Lyon n'est pas de l'abbé Bossuet. C'est d'un homme qui a un chiffre particulier et qui devait venir au Conclave.

C'est dans cette lettre que l'auteur dit qu'il décrira M. Fabroni et autres suppôts de Balaam, et que les Jésuites n'auront pas la collation des bénéfices de Pignan, que le vice-légat n'aime pas les Michées, etc.

Bossuet et son neveu seront élus le 13 mai députés de la province de Paris à l'Assemblée ; et le 25 la réunion préparatoire de cette Assemblée, qui en fixe l'ouverture au 2 juin, aura lieu à Paris, chez l'archevêque de Reims, Le Tellier. Mais Bossuet n'a pas attendu ce moment pour s'occuper de sa direction. Bausset dira : «Dès que Bossuet était membre d'une Assemblée, il en devenait nécessairement l'oracle ; il le fut en effet de l'Assemblée de 1700, comme il l'avait été de celle de 1682. Ledieu écrit :

Ce vendredi, 21 de mai, j'ai vu un Mémoire au Roi, écrit ce matin par M. de Meaux, où il lui représente de la part du Clergé deux maux également pressants et demandant un prompt remède...

Ce dimanche matin, 23 de mai, M. de Meaux met au net de sa main le Mémoire pour le Roi, et M. l'archevêque de Reims arrive pour dîner avec lui.

⁶⁷ Qui ?

⁶⁸ Renaudot.

⁶⁹ Qui ?

⁷⁰ Appelés ici *Soldats*, comme sont ordinairement les Jésuites. *Pour* ne permet pas d'entendre ici des Jésuites *les Soldats*.

⁷¹ La fameuse chicane janséniste.

⁷² Cardinal Casanate.

⁷³ C'est-à-dire auront part aux faveurs de Louis XIV.

⁷⁴ Qui ? Qui ?

⁷⁵ L'abbé Bossuet.

Ce mercredi 26, j'ai mis au net ce matin un Mémoire de trois pages pour le Roi, fait par M. de Meaux et écrit de sa main....

Ce jeudi 27, le Mémoire sur l'état présent de l'Église (c'est ainsi qu'il s'intitule), mis au net de nouveau ; et à l'issue du dîner, copie donnée à M. l'archevêque de Reims, qui avait mangé avec lui, et qui de son côté a laissé à M. de Meaux copie d'un Mémoire de l'archevêque de Reims au Roi, dont je ne sais pas le contenu, mais que je crois être sur le même sujet que celui de M. de Meaux et particulièrement sur la morale relâchée.

Outre le Mémoire de l'Etat présent de l'Église, il y a un écrit encore de M. de Meaux, intitulé : Extrait des propositions tirées des écrits et des thèses des casuistes modernes... Le Mémoire... s'intitule : Mémoire sur la morale relâchée : c'est celui qui ne m'a point été confié, et que je crois être pour Mme de Maintenon; ce qui s'est trouvé véritable dans le fait.

Ce jeudi soir, arrivée à Versailles...

Ce samedi 29 (veille de la Pentecôte) a été au lever du Roi.... M. de Meaux a assisté à la messe et communion du Roi; il a parlé au Roi eu particulier à son lever...

Ce mardi 1^{er} de juin 1700, M. de Meaux a été au lever du Roi... Le soir départ de Versailles pour Saint-Germain...

Le 2 juin a lieu, à Saint-Germain, l'ouverture de l'Assemblée du Clergé.

Le 4, Messieurs des missions étrangères présentent aux prélats leur Lettre au Pape sur les idolâtries et les superstitions chinoises, et autres pièces, le tout imprimé en un volume in-4°. Cette affaire a été concertée le 17 mai, à Versailles, chez Bossuet, les archevêques de Reims et de Paris étant présents. Il a été décidé par les prélats qu'il fallait faire imprimer cet écrit secrètement, sans en parler au Roi, qui pourrait l'arrêter ou le communiquer à son confesseur. Par l'événement, dit Ledieu, on a très bien fait : l'écrit se répand dans le public, et y est très bien reçu ; chacun y est convaincu et des idolâtries de la Chine et de la friponnerie des Jésuites, tant en ce pays qu'en France.

Sur ce, l'abbé Bossuet écrit à Maille :

6 juin.

On parle fort de la disgrâce de Joseph (cardinal de Bouillon).

On parle encore de la dénonciation de Messieurs des Missions étrangère contre les Jésuites. Elle est forte, et ils seront appuyés.

La veille de ce jour, et ce jour même, Bossuet a démasqué et fait jouer sa première batterie. Ledieu écrit le 5, à Versailles :

Ce soir même, M. de Meaux dit à M. Phelippeaux qu'il venait exprès pour parler au Roi, et lui demander la permission, pour l'Assemblée du Clergé, d'y traiter de la morale relâchée et autres sujets marqués dans son Mémoire sur l'État présent de l'Église ; qu'il demanderait au Roi une audience particulière sur ce sujet, et qu'il fallait prier Dieu qu'il lui donnât des paroles efficaces, étant bien résolu de lui dire tout ce qu'il fallait en cette occasion ; que de son côté M. de Reims parlerait et présenterait un Mémoire qu'il avait composé, pour faire voir que les Assemblées ont le pouvoir, et sont dans l'usage de traiter de toutes sortes d'affaires de doctrine et de discipline...

- Ce dimanche de la Trinité, 6 de juin à Versailles, il a été au lever du Roi et n'en est revenu qu'à dix heures dire la messe aux Récollets, après laquelle il m'a fait dire de me trouver à sa chambre. Là il m'a dit ; Je viens de donner mon Mémoire au Roi : je lui ai parlé ; il m'a fort bien écouté et promis qu'il examinerait mon Mémoire avec application; faites m'en une nouvelle copie que je donnerai à M. de Paris. Voici celle que je dois donner aujourd'hui à Mme de Maintenon. Je lui ai trouvé le visage content et l'air gai. C'est une marque qu'il a parlé librement au Roi et qu'il lui a dit tout ce qui lui a plu.

Donnant à Louis XIV et à Mme de Maintenon les honneurs de théologien et de théologienne, les faisant juge des plus délicates matières de dogme et de morale, Bossuet entend ainsi en faire **ses instruments**. Jeu des évêques de la cour de Bizance avec Justinien et Théodora, qui a déjà trop réussi à Bossuet contre Fénelon ! Il le reprend contre les jésuites. Le Mémoire au Roi contient ces lignes, où **l'intrigue et la perfidie sont comme toujours masquées de zèle** :

Les évêques manqueraient au plus essentiel de tous leurs devoirs, et comme évêques, et comme sujets, s'ils ne prenaient soin d'informer le plus juste de tous les rois du péril extrême de la religion entre deux partis opposés, dont l'un est celui des Jansénistes, et l'autre celui de la morale relâchée...

Parmi les livres que les Jansénistes ont publiés depuis peu, il en paraît un, qu'ils dédient à la prochaine Assemblée du Clergé de France, où le jansénisme est ramené tout entier sous de nouvelles couleurs. Le silence en cette occasion passerait pour approbation.

Mais d'une autre part, si l'on parle sans en même temps réprimer les erreurs de l'autre parti, l'iniquité manifeste d'une si visible partialité ferait mépriser un tel jugement, et croire qu'on aura voulu épargner la moitié du mal...

Le principal est d'agir ici avec autant de modération et d'équité que de force. Personne n'aura sujet de se plaindre.

Ainsi les Jésuites - car il s'agit des Jésuites, bien que Bossuet ait l'habileté de donner, comme auteurs du mal de la morale relâchée, des prêtres et des religieux de tous ordres et de tous habits - sont mis dans l'Eglise sur le même pied que les Jansénistes. Ceux-ci ne sont pas une secte, ils sont un parti entaché, non d'hérésie, mais d'erreur; et les Jésuites sont l'autre parti, avec tache pareille. En réalité, la tache des Jansénistes, qu'on fera aussi petite que possible, n'est là que pour donner occasion à la dénonciation et à la flétrissure de l'autre tache, qu'on va faire immense et monstrueuse. C'est le dessein des Jansénistes politiques, des archevêques et évêques de Reims, Paris, Meaux et autres sièges, proposé, il y a six mois, aux Jansénistes plus ou moins francs de Rome.

Le livre janséniste auquel Bossuet se prend est un petit ouvrage latin intitulé : *Doctrine Augustinienne de l'Église romaine dégagée du Nœud du cardinal Sfondrate par plusieurs disciples de saint Augustin, dédiée à l'Assemblée du Clergé de France qui doit se tenir bientôt à Saint-Germain*. C'est un recueil de diverses pièces contre le livre du pieux cardinal intitulé : *Nodus Prædestinationis dissolutus*, publié après sa mort en 1697, recueil ravivant dans sa préface le jansénisme, qualifié, d'après Arnauld, de fantôme, et excitant les prélats à réprimer la licence des nouveaux casuistes. Imprimé à Cologne, en 1700, sans nom d'auteur, sous l'approbation, datée du 11 mars, du théologal d'Anvers, on n'y eût pas pris garde, ou du moins on n'aurait pas fait de ce rien un événement, s'il n'eût servi très à propos au stratagème par lequel on voulait tromper le Roi et gagner son concours. Avec cinq propositions tirées de cet écrit, Bossuet allait déférer à l'Assemblée cent cinquante sept propositions, dont quatre prétendues pélagiennes, tirées de thèses assez récentes de Jésuites, et tout le reste de morale relâchée, dite jésuitique . A ses deux Mémoires, Bossuet ayant joint les extraits de quelques-unes de ces propositions, Louis XIV donna dans le panneau. Il fit dire peu de temps après au futur oracle de l'Assemblée qu'il autorisait l'Assemblée à travailler à la censure, et à procéder à la condamnation des casuistes fauteurs de la morale relâchée, mais à la condition expresse que les auteurs condamnés ne seraient pas nommés

Cette machination restera très secrète jusqu'à la veille de la mise à exécution, le 25 juin. Cependant, le 8, a lieu une reprise de l'affaire du quiétisme, très indélicate, pour ne pas dire très odieuse pour Fénelon, et surtout très outrageante pour le Pape. Elle est comme l'attaque, contre les Jésuites, méditée de loin. Le 19 janvier, allant de Meaux à Paris préparer le tout, **Bossuet parlait avec satisfaction de l'Assemblée de 1682 et des Quatre Articles dont il avait été le rédacteur, les Jansénistes étant les auteurs.** Son interlocuteur, Ledieu, poursuit ainsi la relation de ce qu'il a entendu :

Ce qui vient d'être fait pour l'acceptation de la Constitution du Pape contre M. de Cambrai n'est qu'une suite des Propositions de 1682, dit M. de Meaux. On s'est senti ferme dans les maximes, et on a agi en conséquence en mettant toujours la force des décisions de l'Eglise dans le consentement des Eglises et dans le jugement des évêques. C'est, continua M. de Meaux, ce que je représentai fortement au Roi, dès que je lui parlai du bref venu...

M. de Meaux ne put s'empêcher de dire le chagrin que le Pape avait eu de voir sa décision appuyée de l'autorité des évêques, comme si elle en avait besoin pour être exécutée ; mais, ajouta-t-il, ils le méritent bien, etc.

On va doubler au Pape le «chagrin» et donner une troisième consécration solennelle, par les actes et même par les paroles, **à la doctrine qui ne reconnaît pas l'infaillibilité dogmatique du Souverain Pontife.** Je lis au procès-verbal :

Le 8 juin, Mgr le président a dit, parlant de la condamnation récente du livre des *Maximes des Saints*, qu'elle avait été accompagnée de circonstances si avantageuses à l'Eglise de France, et si glorieuses à Sa Majesté, par son attention de ne point donner sa Déclaration pour l'enregistrement de la Constitution en forme de bref, portant condamnation et prohibition de ce Livre, qu'après l'acceptation libre de ladite Constitution par les Assemblées des provinces ecclésiastiques convoquées par leurs métropolitains, en conséquence des ordres de Sa Majesté, que c'était une raison très pressante à cette Assemblée pour ordonner d'en faire une relation exacte.

L'Assemblée adopte, et nomme pour le rapport huit commissaires parmi lesquels Bossuet et son neveu. Ils ne rougisent pas d'accepter la commission.

Le 24 juin, le complot contre les Jésuites éclate.

Ce vendredi, 25 juin 1700, écrit Ledieu, M. l'archevêque de Reims a communiqué à plusieurs particuliers de l'Assemblée le dessein de travailler à la doctrine et à la censure des casuistes, par la permission expresse du Roi, leur disant qu'il proposerait la chose demain samedi.

Après le dîner, M. de Meaux, parlant de ce dessein avec le père Gaillard, jésuite, et nous autres, il lui dit que c'était une résolution prise depuis plus de six mois, et que depuis ce temps il en préparait les matériaux.

Dès hier; M. de Meaux nous dit qu'il ne leur paraissait pas à M. de Reims et à lui, que le Roi eût communiqué leurs Mémoires au père de la Chaise, ni rien de ce dessein.

Le mot de Bossuet au père Gaillard montre combien les lettres de l'abbé Bossuet à Maille, remontant précisément à «plus de six mois», ont été l'expression fidèle du coup monté par lui ; qu'elles n'expriment pas moins la pensée de l'oncle que celle du neveu ; et qu'elles sont, au fond du moins, l'œuvre commune des deux complices.

Le lendemain, 26 juin, l'archevêque de Reims, Le Tellier, président de l'Assemblée, proposa l'examen de certains «endroits», du livre *La doctrine Augustinienne*, «qui pourraient tendre à renouveler la doctrine des Cinq fameuses Propositions» de Jansénius, et en même temps la condamnation de la «morale relâchée» entreprise par l'Assemblée de 1682, dont il était le second président, l'archevêque de Paris, Harlai, étant le premier, et Bossuet à la tête de la Commission pour la morale. L'archevêque d'Auch dit qu'il n'était pas à propos de remuer de pareilles matières et que l'Assemblée n'était convoquée que pour entendre les comptes du Clergé. L'archevêque de Vienne fut de cet avis, et aussi le représentant de l'évêque de Béziers, député de la province de Narbonne. Bossuet appuya la proposition de Le Tellier avec son éloquence et un grand air de zèle apostolique. Elle fut adoptée à la majorité des voix, six archevêques et évêques étant contre, «qui ont abandonné, dit le secrétaire de Bossuet, la cause de l'Eglise et l'honneur de l'épiscopat» par «la crainte de déplaire aux Jésuites dans la condamnation des casuistes», entendez pour ne pas entrer dans le complot de leurs ennemis. Il pouvait, il devait y avoir une autre raison de haute pudeur. Quels évêques pour condamner «la morale relâchée» que Harlai et Le Tellier en 1662, et Le Tellier à cette heure ! Ne disons rien, quoique le public ne se taise pas, de Bossuet.

Comme en 1682, Bossuet est mis à la tête de la Commission établie pour la Doctrine et la Morale .

Là-dessus l'abbé Bossuet écrit à Maille :

28 juin.

La dénonciation fait un terrible bruit et un grand effet contre les Jésuites.

L'Assemblée du Clergé a résolu de censurer la mauvaise morale. En 1682, on avait projeté la mesme chose. M. de Meaux estoit alors à la teste de la Commission, mais l'Assemblée fut rompue.

L'Assemblée a pris sur cela une vigoureuse résolution malgré la résistance des amis des Jésuites. M. de Meaux est à la teste de cette commission composée de six évêques choisis et de six abbés députés du second Ordre ; MM. les abbés de Louvois, de Pomponne, de Caumartin, de Bossuet (sic) sont du nombre. - L'abbé Bossuet écrivant cecy, se nomme le dernier.

L'Assemblée condamnera un livre où il y a des propositions toutes crues de Jansénius, pour faire voir que les évêques de France condamnent les erreurs partout où elles se trouvent. Comme ce livre est contre Sfondrate, on prendra de là occasion de parler du livre de Sfondrate, non pour le censurer, Rome en estant saisie, mais pour le flétrir⁷⁶ et avoir un prétexte de presser le Pape de terminer promptement cette affaire, faute de quoy, dit l'abbé Bossuet... Vous m'entendez bien. Fiez-vous à moy ; l'affaire est en bonnes mains ; je ne puis m'expliquer davantage : vous devez compter qu'on fait tout de son mieux. C'est un miracle, posé les circonstances. La vigueur des évêques l'a emporté. On ne fera rien que de bien. Ne me nommés point : cela est de la dernière conséquence.

L'agent des Jansénistes à Rome, du Vaucel, va insister aussi, le 17 juillet, sur l'importance du **secret** de la correspondance de l'abbé Bossuet et de Maille :

Il ne faut point, s'il vous plaît, nommer l'abbé Bossuet, ni faire savoir qu'il a commerce de lettres avec D. Luigi⁷⁷.

Cette savante tactique des Jansénistes politiques n'était point toutefois le fait des Jansénistes purs. Ceux de Paris, alarmés du projet de condamnation des propositions de la *Doctrine Augustinienne*, écrivirent, au commencement de juil-

⁷⁶ Belle distinction !

⁷⁷ Lettre publiée par Bouix, *Bossuet et le jansénisme*, p. 125.

let, une grande lettre à Bossuet, «qu'ils promettaient de tenir secrète et de ne communiquer qu'à Messieurs de Paris et de Reims. Ils s'efforcèrent de lui persuader que cette proposition, **Le jansénisme est un fantôme**⁷⁸, ne mérite aucune censure, puisque tant de saints évêques qu'ils lui citent, tous les théologiens et tous les gens de bien l'ont cru et le croient ainsi, à l'exception des Jésuites seuls». Ainsi parle Ledieu, ajoutant : «Il y a, outre ces raisons, plusieurs choses personnelles dans cette longue lettre anonyme, qui n'ont servi qu'à exciter davantage le zèle de notre prélat contre la proposition du fantôme»⁷⁹. Legendre, chanoine de Paris, nous donne la clef de ces «choses personnelles». Parlant d'«une liste assez ample des plus notables du parti» qui sera trouvée en 1703 dans les papiers saisis de Quesnel et de Gerberon, il dit de Bossuet : «On le loue si fort dans ces listes, qu'on pourroit croire qu'il avoit été Janséniste ; il a toujours nié qu'il le fût et plus fortement que jamais depuis que le Roi lui avoit dit par forme de reproche qu'il ne pouvoit se persuader qu'à un homme aussi éclairé et aussi sage qu'il étoit il eût échappé de dire, comme on l'en accusoit, que le jansénisme est un fantôme»⁸⁰. Dans leur lettre les Jansénistes rappelaient, à n'en pas douter, à Bossuet, compris parmi «tous les théologiens et tous les gens de bien» d'une manière spéciale et comptant parmi leurs amis avec «Messieurs de Paris et de Reims», ce mot échappé : *Le jansénisme est un fantôme*, et indépendamment du mot, supposé qu'il pût être nié, **la doctrine bien constante de Bossuet, qui en était logiquement l'équivalent**. Dans sa lettre de 1664 aux religieuses de Port-Royal, reprise et maintenue en 1665, Bossuet, entrant dans la chicane janséniste de la distinction du fait et du droit, ne s'est-il pas contenté de demander une simple croyance de foi humaine au fait de l'hérésie de Jansénius, **un acte d'humilité, non de foi, de vraie foi divine vis-à-vis de la condamnation portée par l'Église ? Il mourra obstiné dans cette attitude, ne croyant pas l'Église infaillible dans les faits dogmatiques, ne tenant pas le livre de Jansénius pour irrécusablement hérétique**, et allant déclarer expressément le 15 décembre 1702 «qu'on ne pouvait pas dire que M. Arnauld, ni messieurs de Port-Royal, ni ce qu'on appelle communément des Jansénistes fussent des hérétiques ?»⁸¹. A ce compte il est parfaitement exact que le jansénisme, c'est-à-dire l'hérésie connue sous ce nom dans l'Église et dans le monde, est un fantôme ; Arnauld qui est mort, en 1694, le soutenant a eu raison ; Quesnel a bien fait de le répéter en 1697, dans son livre *Causa Arnaldina* ; et si Bossuet, qui n'a eu garde de réclamer contre eux, n'a pas dit avec eux : Le jansénisme est un fantôme, il devait loyalement le dire. Enfin, Louis XIV, qui n'accepte pas des propos en l'air, a cru que les lèvres de Bossuet ont laissé échapper ce mot qu'il aura toujours dans le cœur.

Mais tout mauvais cas étant niable, il est assez clair que Bossuet cherche à se dégager vis-à-vis du Roi de ce cas très solidement mauvais, et à se faire pardonner cette inconséquence et cette trahison par les Jansénistes, **en servant de toute son ardeur et de toute son habileté leurs passions sectaires contre les Jésuites**, et tout d'abord en fermant les yeux sur Arnauld et sur Quesnel dans la proscription, réclamée par son intérêt personnel en même temps que par sa stratégie de Janséniste politique, de la proposition : Le jansénisme est un fantôme. Ledieu ne vient-il pas d'écrire le 10 juillet : «M. de Meaux a dit qu'il fallait épargner M. Arnauld, un si grand homme, et par conséquent son ami si zélé, le père Quesnel qui ne parle et n'écrit que pour sa justification ?» Et le 13 février 1703, quand Ledieu lira à Bossuet une lettre, qui circule, de Rancé défunt, où il dit «des décisions de l'Eglise... que l'esprit des Jansénistes est un esprit d'opposition à ces mêmes décisions», que répondra Bossuet ?

Tout cela est vrai, et ce qui regarde aussi M. Arnauld : il voulait tout décider dans l'Eglise ; mais je n'ai jamais voulu rien dire, ni m'expliquer sur son sujet : cela ne sert de rien.

Il n'en est pas des Jésuites comme des Jansénistes, des amis de l'Eglise comme de ses ennemis. Si Bossuet ne veut pas s'expliquer franchement sur ceux-ci, il tient à s'expliquer perfidement sur ceux-là.

Le 16 juillet de cette année 1700, il fera de nouveau à ses intimes l'aveu de la «Censure de la morale...: arrêtée entre eux trois», l'archevêque de Reims et de Paris et lui, «six mois avant ce temps».

Le 20, l'archevêque de Reims, président, remet à chaque député un exemplaire de «l'indicule des propositions de doctrine et de morale» dressé par la Commission et qu'elle a jugé à propos de faire imprimer. Elles sont au nombre de 162, dont quelques-unes de la préface du livre janséniste *Doctrinae augustiniennes de l'Eglise romaine*, quelques-unes du *Modus Prædestinationis dissolutus* du cardinal Sfondrate et de l'écrit du cardinal Gabrielli pour sa défense, imprimé en 1698, en Flandre, par les soins de Fénelon, tout le reste de morale relâchée. Le 22, Bossuet, comme le plus ancien des évêques de la Commission nommée pour faire la Relation sur le quiétisme, expose les idées, et fait faire lecture de cette Relation composée par lui. Il se plaît à éterniser ce qu'il a appelé le «chagrin» du Pape, disant de l'acceptation de sa Constitution considérée comme étant sans force jusqu'à l'appui donné par les évêques, «que la procédure qu'on avait observée pour cette acceptation avait été si régulière, qu'elle pourrait servir de modèle à la postérité». Le 23, l'Assemblée approuve la Relation, et tous les évêques et abbés y apposent leur signature. Entre le Pape et Bossuet, c'est du côté de Bossuet que, les uns de gré, les autres à contre cœur, ils se rangent à l'unanimité. **Derrière Bossuet, tous sentent Louis XIV.**

Le neveu de Bossuet écrit, à trois jours de là, à Maille. Il célèbre les exploits antijésuitiques de son oncle et revient sur les nécessités de sa stratégie. Mais tout d'abord il vante les services que lui-même vient de rendre à la Cour à l'ambition d'un de leurs amis, le père Nari, Minime sans doute, qui doit tenir de très près au Père Rolet.

26 juillet.

J'ai servi le père Nari, selon qu'il souhaitait. J'ai fait un Mémoire que j'ai donné à monsieur de Torcy⁸² qui m'a promis de prendre l'ordre du Roy sur cela. J'ai engagé le comte de Noailles à en parler, et à le demander comme une chose à laquelle il s'intéressoit.

⁷⁸ «Phantasma Jansenismi quæsitum ubique, sed nusquam repertum, præterquam in laboranti quorundam phantasia». dit la Doctrine Augustinienne.

⁷⁹ *Journal*, t. I, p. 80. Ledieu dit plus loin : «Cette lettre est en original dans son portefeuille noir, à Meaux, avec plusieurs censures sur la morale».

⁸⁰ *Mémoires*, p. 264.

⁸¹ Ledieu, *Journal*, t I, p. 389.

⁸² J.-B. Colbert, marquis de Torcy, neveu du célèbre Colbert, ministre des affaires étrangères, dont les sentiments sur le Jansénisme étaient suspects à Fénelon.

Je veux attendre pour écrire au père Nari, que je sache ce qu'aura fait ce cardinal et ce ministre.

On travaille à exécuter le projet avec une grande application.

Ce projet estoit de censurer la morale des Jésuites et le livre qui contenoit des propositions toutes crues de Jansénius. Comme on craignoit que Don Luigi ne fût alarmé de la censure du livre janséniste, on le rassure sur cela. Voici ce que l'abbé Bossuet ajoute : Sébastien (Don Luigi) doit compter qu'on ne fera sur un certain chapitre que ce qu'on ne pourra s'empescher de faire, et de manière honorable. On craignoit en censurant la morale des Jésuites de se rendre suspects de Jansénisme au Roy. Pour oster tout soupçon on censure en mesme temps un livre janséniste. Par cette raison on ne peut s'empescher de le faire, mais on le fera d'une manière honorable. Tour le reste, c'est-à-dire la morale des Jésuites, on n'oubliera rien.

Ne vous arrestes pas aux bruits qu'on fera courir, mais faites estat de ce que le Secrétaire (Poussin) sçaura de la part de Gérard (Phelippeaux).

Les Artisans (c'est-à-dire les Jésuites) sont enragés de ce qu'on les prend de tous costés, et on ne pouvoit pas attaquer les Soldats (les jésuites) autrement, sçavoir qu'en attaquant en mesme temps les Jansénistes, les Frères (le c. de Noailles et l'évesque de Ciselons) s'estant attiré par leur conduite désintéressée la confiance de Salomon (de Roy) - L'abbé Bossuet appelle leur conduite désintéressée, paraissant n'entrer dans aucun party, attaquant les Jansénistes aussi bien que les Jésuites.

En un mot Marcellin (l'évesque de Sééz) et Maximin (l'archevesque de Rouen), et Augustin (l'évesque de Montpellier) sont unis et agissent de concert, et Polycarpe (l'abbé Bossuet) , nous assure qu'on ne pouvoit faire autrement. Il n'y a que lui qui ait sçu le tout⁸³. - L'abbé Bossuet justifie les évêques de ce qu'ils censurent un livre janséniste ; c'est, dit-il, qu'ils ne pouvaient faire autrement.

Le Doreur⁸⁴ a fait à merveille la cour du Secrétaire (Poussin) au Novice (c. de Noailles) etc. Je souhaiterois passionnément que Sébastien (Don Luigi) s'en pust ressentir un jour. - C'est que ce secrétaire du c. de Bouillon agissoit de concert avec Don Luigi et trahissoit le c. de Bouillon en faveur de M. de Noailles, contre M. de Cambray⁸⁵. - Vous voyés qu'on a commencé à réussir à faire changer Urbain (c. d'Estrées) : on n'oubliera rien. - Le cardinal d'Estrées s'unit alors au cardinal de Noailles.

Malgré tout, les Jansénistes ne s'accommodaient pas de ce jeu de bascule, si avantageux pour leurs intérêts qu'en fût prôné le machiavélisme. A quinze jours de là, l'abbé Bossuet écrit à Maille :

10 août.

On doit nous envoyer de la part de Gérard (Phelippeaux) la relation de ce qui se sera passé en Faculté : on continuera.

Les remarques que nous avons faites sur la Préface en question sont très judicieuses. On a prévu ici toutes les difficultés. (Ces trois lignes sont rayées).

L'abbé Bossuet avoit écrit à Don Luigi le (28) de juin que l'Assemblée vouloit censurer un livre dont la Préface estoit remplie de propositions toutes crues de Jansénius. Ensuite Don Luigi luy avoit représenté les inconvéniens qu'il y avoit à censurer ce livre, et luy avoit envoyé quelques réflexions sur la Préface.

Voici ce que l'abbé Bossuet lui répond :

Les remarques que vous avez faites sur la Préface en question sont très judicieuses. On a prévu toutes les difficultés. On ne s'engagera à rien que d'incontestable.

Don Luigi avoit remontré que les Thomistes seroient offensés de la censure. L'abbé Bossuet le rassure en luy disant : Tout ce qui fait la moindre difficulté aux Thomistes sera épargné. Sébastien (Don Luigi) sera content de nous sur cet article. Plust à Dieu qu'on pût aussi aisément faire ce qu'on voudroit sur ce qui regarde les Artisans (les Jésuites), qui, enragés, cherchent à tout bouleverser pour le fond et pour la forme ! On ne laissera pas de faire l'essentiel, mais il faudra batailler. On ne fera peut-être pas tout ce qu'on voudroit, mais on fera beaucoup.

Le Doreur, (l'abbé Renaudot) est si accablé d'affaires, tout le manège d'actions roulant presque sur luy, qu'il n'a pas le temps d'écrire aussi longuement qu'il le voudroit. Le malheur est que Sosime (l'archevesque de Reims) est haï et méprisé. Le seul Didier (évêque de Meaux) soutient tout.

Le Chimiste (M. de Torcy) doit prendre aujourd'huy l'ordre de Salomon (du Roy) pour le P. Nari. On voudroit bien qu'il pust estre général. Il peut compter fait ce qu'il souhaite. Je lui écrirai quand je sçaurai l'ordre donné:et exécuté.

On est résolu à pousser à bout Joseph icy et à Rome (c. de Bouillon)

Ne me nommez jamais Polycarpe (l'abbé Bossuet) pour les nouvelles. Cela pourrait tout gaster par rapport à Martin (c. de Janson) et à Urbain (c. d'Estrées) qui ont des espions partout.

A ce moment, le Père Prieur, le général des Jansénistes, Quesnel, arrivoit à Paris dans une ombre impénétrable à tous, excepté les siens, et intervenait à la bataille. Il en repartira le 15 septembre, au plus tard, après y avoir passé «près de cinq semaines»⁸⁶. C'est vers le 12 août qu'il a dû y arriver. Il n'était pas content de Bossuet qui, après avoir déclaré dans sa lettre aux religieuses de Port-Royal qu'il n'était pas de foi divine, mais de simple foi humaine, que les Cinq Propositions condamnées fussent de Jansénius, après avoir reconnu qu'il n'y avait pas d'hérésie janséniste, passant même pour avoir dit que le jansénisme est un fantôme, s'avisait à cette heure de brûler ce qu'il avait adoré et ce que logiquement et honnêtement il devait adorer encore. Bontius écrit à Gerberon le 14 août :

Notre archevêque (le vicaire apostolique des Pays-Bas, Codde, qui va être déposé) me dit que M. de Fresne (Quesnel) était de plus en plus mal satisfait de M. l'évêque de Meaux, et qu'il pourra bien aiguiser sa plume contre lui, etc. Je lui dis : Hé bien, Monseigneur, M. S. (Gerberon) a-t-il eu si grand tort quand il n'a jamais eu tant d'estime pour M. de Condom ou de Meaux, que d'autres paraissent d'en avoir ? Ne voit-on pas maintenant, lorsqu'il se déclare contre le jansénisme, comme contre une hérésie en effet, et non pas contre un fantôme, qu'on a eu trop bonne opinion de cet évêque de cour ?⁸⁷

Quesnel vouloit sauver le fantôme ; il vouloit assurer du moins le succès du coup mortel préparé aux Jésuites. Son intervention va être souveraine. C'est le Père Prieur qui, avec ses assistants de l'archevêché de Paris, dont fait partie le général de son Ordre, l'Oratoire «chefs de la faction, dit Fénelon très chers au cardinal archevêque par le conseil desquels il dirige et administre tout» - sera désormais l'esprit de ténèbres et l'oracle principal de cette Commission que préside Bossuet, de cette Assemblée que préside Le Tellier. Fénelon écrira au Pape en 1705, dans son Mémoire secret sur

⁸³ C'est donc Bossuet qui tient les fils les plus secrets du complot. Le tout n'a été su que de son neveu.

⁸⁴ L'Abbé Renaudot.

⁸⁵ Ce secrétaire était Poussin

⁸⁶ Lettres de Vuillart à Préfontaine, Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. VI. pp. 272-3.

⁸⁷ Bouix, *Bossuet et le jansénisme*, p. 130.

le jansénisme, **maître à ce moment de la France**⁸⁸ :

En 1700, Quesnel était venu secrètement à Paris, afin de suggérer, d'accord avec Boileau, Dugué, Couet et le général de l'Oratoire, tout ce qu'il y avait à dire et à faire. Ce ne fut, en vain ; car si on excepte le peu qui a été dit dans les commissions pour ne pas donner aux présidents un mauvais renom auprès du Roi, il est constant que tout le reste a été transcrit de mot à mot des Mémoires même de Quesnel.

Dès l'annonce de ce chef de la secte, la bataille a pris une face nouvelle. Bossuet a renoncé à son attaque, de pure stratégie avec les tempéraments voulus, contre les Jansénistes. Ledieu nous montre le 9 août les propositions sur la doctrine jansénienne qu'on avait effacées à la Commission. Mais tout menaçait d'échouer par cette partialité devenue éclatante, et aussi par les manières trop impérieuses, trop brusques dans le mal, de l'archevêque de Reims, président de l'Assemblée. L'Assemblée lui échappait. On imagine de lui substituer un Janséniste plus politique, l'archevêque de Paris, Noailles, qui vient d'être créé cardinal. Non député de l'Assemblée, il s'y rendra de lui-même, pour prendre part à des délibérations qui se tiennent dans son diocèse sur la morale ; et l'Assemblée sera amenée à offrir la présidence à ce prince de l'Eglise. Le 9 août, l'abbé Bossuet dîne à Conflans, chez le cardinal, pour le succès de cette habile combinaison, à laquelle il faut décidément joindre, pour réussir, la fausse attaque janséniste. Le Novice, Noailles, qui, comme Didier, Bossuet, a à faire illusion à Salomon, Louis XIV, se prête complètement, en dépit de son Père Prieur, la manœuvre. Ledieu écrit ici de l'abbé Bossuet :

Lui-même m'a dit depuis, que s'il écrivait si souvent à Conflans, c'étoit pour les affaires et par ordre de M. de Meaux, sans doute pour entretenir ce cardinal dans la bonne volonté de contribuer de tout son pouvoir au dessein de faire condamner par l'Assemblée la morale relâchée. En effet, au milieu des grandes difficultés qui s'y rencontrent, la ressource de M. de Meaux est dans le cardinal, comme parle même M. Pirot⁸⁹ dans sa lettre du 6 août à notre prélat, à qui il mande positivement que cette Eminence viendra à Saint-Germain dans la semaine après l'Assomption, qui est celle-ci, sans doute le jour que M. de Meaux fera son rapport de la morale à l'Assemblée, ainsi que M. l'abbé Bossuet me l'a aussi avoué. Il paroît même que le cardinal est résolu de faire rétablir les propositions sur la doctrine jansénienne qu'on avoit effacées à la Commission.

Un mot de Bossuet, recueilli à ce moment de sa bouche ou de celle de ses intimes par l'intime de Maille, le prieur de Torreil, qui est venu de son côté, de Rome à Paris, pour sauver les Jansénistes en accablant les Jésuites, achève de montrer pourquoi l'évêque de Meaux revient à son dessein, un moment abandonné, des Jansénistes politiques et y rattachent ses amis. Du Vaucel écrira de Rome à Quesnel le 23 octobre :

M. Alberti (de Torreil) arriva mercredi (20 octobre)... Il alla voir la veille de son départ D. Antoine de Saint-Bernard (le cardinal de Noailles) à Saint-Germain et eut l'honneur de dîner à sa table⁹⁰... Il n'avait pas encore vu la Censure de l'Assemblée. Je m'attends qu'il l'excusera et la fera valoir le mieux qu'il pourra. Il m'a dit entr'autres choses, que M. Du Perron (Bossuet), parlant de l'accusation du jansénisme, dit qu'il y a vingt ans qu'il travaille à s'en disculper dans l'esprit de M. Desmarets (Louis XIV) et qu'il n'a pu encore en venir à bout⁹¹.

S'il fallait ne pas déplaire au Roi, il fallait plaire à Quesnel et réaliser en un mot le plan du mois d'octobre. Ce n'était pas facile. La mine s'éventait. Les évêques, le samedi 14 août, dans la séance de relevée, disent qu'il faut remettre à mardi la délibération de la proposition «si l'on ferait imprimer un nouveau recueil des propositions ainsi qu'elles avaient été arrêtées à la Commission», jugeant «que c'était une affaire d'une si grande importance», et prenant, comme dit Ledieu, «ce délai pour cabaler» et échapper par «quelque nouvel incident» à la censure dont on les presse.

C'est ce que M. de Meaux, ajoute Ledieu, a senti, et avant la levée de la séance, il a dit : Qu'il se croyait obligé de représenter à l'Assemblée que les propositions, en l'état où elles sont, avaient passé unanimement à la Commission ; que par ce moyen le dessein d'une censure était parvenu au point qu'il ne pouvait plus être éludé, tant la Commission était persuadée que la censure était nécessaire et ne pouvait être omise sans déshonorer le Clergé ; que pour lui, il en était tellement persuadé, qu'en sa conscience il ne pouvait plus s'empêcher d'éclater si cette affaire venait à manquer par les moyens qu'il ne pouvait prévoir ; que le monde était trop informé de l'entreprise présente, et que ce serait un scandale dans l'Eglise de la laisser imparfaite, et qu'il n'y consentirait jamais, et que seul, si le cas pouvait arriver, ce qu'il ne croyait pas, il révélerait à toute la terre l'indignité d'une telle intrigue, en même temps qu'il publierait la juste censure de tant d'erreurs monstrueuses⁹².

«L'indignité d'une telle intrigue !» Assurément Bossuet dit vrai. Le lecteur dira, à son tour, à qui il faut appliquer cette qualification. Pour crier à «l'intrigue», est-il rien de tel que les intrigants ?

On cède à ces cris. Le travail de censure continue. Mais, le 17 août, des propositions du cardinal Sfondrate disant avec saint Thomas et l'Ecole **que les enfants morts sans baptême jouissent d'une béatitude naturelle, au grand scandale de la dureté janséniste et de Bossuet** qui, avec quatre évêques, a dénoncé Sfondrate au Pape, et deux propositions du cardinal Gabrielli sur le culte des anciens philosophes, qu'il pense avoir connu Dieu et ne l'avoir pas offensé en immolant un coq à Esculape, sont rayées. M. de Reims s'étant vanté du plaisir qu'il aurait de condamner un cardinal, ce qui fut rapporté au Roi même, a fait insister les évêques pour ôter ces deux propositions, ...certainement au grand regret de M. l'abbé Bossuet, qui voulait faire condamner ce cardinal pour se venger de l'approbation qu'il avait donnée à la doctrine de M. l'archevêque de Cambrai⁹³. Avec ces concessions, le succès de la censure s'annonce encore comme très faible, s'il n'est même problématique.

«L'aliénation des esprits, dit Ledieu, était... aussi grande que jamais, et avec le renfort du cardinal, cette Eminence même et M. de Reims n'étaient assurés que de huit ou neuf voix, comptant les sept autres prélats livrés et vendus aux

⁸⁸ *Memoriale Sanctissimo D. N. clam legendum*, XI.

⁸⁹ Pirot était le docteur le plus célèbre de la Sorbonne, et le théologien par excellence de Bossuet. Pour apprécier ce docteur, il suffit de dire qu'en 1682, étant syndic imposé par le roi à la Sorbonne, il s'y est comporté en parfait fripon, trichant sur le procès-verbal, le recensement des votes, etc. Voir mes articles *La Sorbonne en 1682*, d'après des documents inédits ou récemment publiés, le Monde 25, 29 octobre, 17, 18 novembre, 13 décembre 1868, 4 janvier, 18 mars 1869. Né à Auxerre, en 1681, Pirot mourra à Paris le 5 août 1713, chanoine et chancelier de l'Eglise métropolitaine.

⁹⁰ Entre le 26 août, où Noailles prend la présidence de l'Assemblée, et le 4 septembre, où l'Assemblée signe la Censure.

⁹¹ Bouix, *Bossuet et le jansénisme*, p. 12.

⁹² T. I, p. 88.

⁹³ Ledieu, *Journal*, t. I p. 92.

Jésuites incapables de revenir, savoir : Auch, Vienne, Bourges, Bordeaux, Marseille, Montauban et même Cahors, quoique bien intentionné et instruit dans la Commission. Ils étaient au moins assurés de la pluralité, et par là l'affaire était en sûreté⁹⁴. L'intervention de l'archevêque de Paris, descendant comme le dieu par la machine dans le drame grec, va changer les choses. L'inventeur et l'artisan du coup de théâtre est Bossuet, non moins grand diplomate et homme à stratagèmes que merveilleux orateur et écrivain. «M. de Reims, écrira Ledieu, prit sur lui, et de lui-même, de céder la présidence au cardinal, touché du désir de finir cette affaire-ci glorieusement ; et cette résolution, prise avec M. de Meaux, fut tenue fort secrète et communiquée seulement au cardinal même et au Roi, comme je l'ai depuis appris de la propre bouche de M. de Reims. - La raison et la fin de cette présidence... est la condamnation de la morale relâchée»⁹⁵.

Le 26, le disciple et subordonné de Quesnel, le Novice, «simple religieux dans la monarchie jansénienne»⁹⁶, Dom Antoine de Saint-Bernard, instrument de Bossuet qui lui-même est l'instrument de Quesnel, le cardinal de Noailles vient apporter aux Jansénistes politiques, ou impolitiques - tels que «M. de Chalons, le plus déclaré pour les Jansénistes», qui «ne cessait de dire : Il n'y a plus de Jansénistes, étant soufflé à Paris par les Pères de l'Oratoire»⁹⁷ - l'appui de sa pourpre, de ses manières insinuant, de son vote, et du Roi enfin qu'on sent derrière ce dieu de second ordre. Non député à l'Assemblée du Clergé, il y est accueilli, avec la présidence que l'archevêque de Reims, docile au rôle qui lui a été fait, s'empresse de lui céder. Bossuet, obligé de porter quelques coups aux Jansénistes, les dore et les rend bénins de son mieux. Parlant de Jansénius, il ne manque pas de faire «l'éloge de sa piété, de son savoir et de sa soumission à l'Eglise pour tous ses ouvrages»⁹⁸ ; et, concluant à «la censure de quatre propositions sur le jansénisme», il n'a garde de les tirer des fameux écrits d'Arnauld et de Quesnel, mais il les prend dans ce livre presque inconnu d'un auteur inconnu, la Doctrine Augustinienne de l'Eglise romaine. **Deux** propositions qualifiées semi-pélagiennes sont proposées ensuite à la censure pour faire une sorte d'équilibre et se donner des airs d'impartiale justice ; **puis cent vingt et une** propositions de morale relâchée, qui est censée être la morale des Jésuites. Noailles appuie Bossuet ; Le Tellier, Noailles. Mais la Baume de Suze, archevêque d'Auch, fait une remontrance, composée par le P. Perrin, Jésuite qu'il a amené avec lui de son diocèse. Ledieu la rapporte ainsi avec une sensible humeur et sur le ton moqueur bien visible de son maître

Il a donc pris ses lunettes et son papier, pour représenter la difficulté d'une censure, le peu de loisir, le grand nombre des propositions ; que les provinces ne se plaignaient pas d'aucune mauvaise doctrine, que tout était condamné par Rome et par les Universités, qu'il était inutile et même dangereux de remuer des disputes assoupies ; qu'on ne pouvait espérer en si peu de temps de faire plus de canons qu'il n'y en avait dans le concile de Trente, tant il y avait de propositions dans le recueil ; que néanmoins ces propositions n'étaient pas celles qui pressaient le plus, puisqu'elles étaient la plupart tirées de livres hors de l'usage de tout le monde : au lieu que M. l'évêque d'Apt avait présenté un nombre de propositions tirées de livres imprimés à Paris, avec éloge et approbation lesquels livres contenaient une doctrine mauvaise d'un bout à l'autre, et qui requéraient une condamnation plus prompte ; qu'il était étonnant qu'on n'eût aucun égard aux propositions dénoncées en forme par un évêque, tandis que l'on en proposait d'autres à l'Assemblée dont on ne connaissait pas même les auteurs, non plus que l'auteur d'un livre dédié à cette même Assemblée, que l'on se proposait aussi de censurer ; et ainsi d'autres discours généraux, d'où il concluait qu'il était plus nécessaire et plus digne de l'Assemblée de travailler aux moyens de ramener à l'Eglise les réunis, et de pourvoir à leur instruction pour les faire approcher des sacrements, de chercher aussi les moyens de soutenir la juridiction ecclésiastique attaquée par tant d'endroits, etc.

Le cardinal de Noailles s'empresse de prendre la parole pour combattre de si bonnes raisons. Il déclare les censures nécessaires, disant, avec l'outrage ordinaire qu'on fait à Rome, **«que celles du Saint-Office n'ayant ici (en France) aucune force la devaient recevoir de l'autorité du Clergé de France»**. L'archevêque de Reims déclare persister également dans son premier avis, «en répétant **l'inutilité des censures de Rome**». Cet avis l'emporte. L'examen de 66 propositions, demandé par le Mémoire de l'évêque d'Apt, est repoussé le 1^{er} septembre par l'archevêque de Reims comme venant du P. Perrin : lui et l'évêque de Meaux objectent le défaut de temps, le cardinal de Noailles ayant à partir prochainement pour Rome. Une partie de ces propositions dénoncées par l'évêque d'Apt était du dominicain Noël Alexandre, ami de Bossuet et futur signataire du *Cas de conscience janséniste* de 1702 : l'évêque, dès le 3 août et avant avait fait «grand bruit sur les propositions du père Alexandre qu'il avait déferées»⁹⁹. L'échappatoire de Bossuet et du parti se comprend. Fatiguée de censure, n'osant résister à une raison personnelle de son président, l'Assemblée fait la volonté de Bossuet et de Le Tellier. Il n'y aura de propositions censurées que celles qu'ils auront voulues. Le lendemain, 2 septembre, l'Assemblée tente cependant un dernier effort pour sauver un reste de liberté et de dignité sous la pression tout ensemble brutale et douceuse qui l'écrase. Effort que va suivre, comme toujours, la soumission ! Ledieu, donnant le mot insultant et grossier du parti sur ses adversaires, écrit :

«Dans la séance de jeudi soir, MM. d'Auch, de Bourges, Bordeaux, Marseille, Montauban, et autres DE LA CLIQUE, furent d'avis de surseoir la dernière résolution sur le préambule, les deux chapitres et la conclusion, jusqu'à ce que l'on y eut mûrement réfléchi chacun en particulier ; plusieurs autres trouvèrent que la matière le méritait bien. M. le cardinal de Noailles en demeura aussi d'accord, et dit qu'après que les questions avaient été si bien expliquées par M. de Meaux, il n'y restait aucune difficulté, qu'on pouvait donc se déterminer en peu de temps ; qu'il en pria l'Assemblée en considération du voyage de Rome pour lequel il était obligé de partir incessamment ; que, pour cette raison, il allait ce soir même coucher à Versailles, pour en revenir coucher ici le vendredi suivant ; qu'il suppliait que tout fût prêt pour signer la Censure et les propositions samedi matin ; et que pour y préparer toute chose, on pouvait s'assembler chez lui le vendredi soir, à son arrivée de Paris. Cela fut ainsi accepté. Au reste, tous les opinants donnèrent de grands éloges à M. de Meaux en disant leur avis»¹⁰⁰.

Une partie des éloges, commandés par la politesse, ne devait pas être si enthousiaste. Les prélats amis des Jésuites pliaient, mais grondaient dans le cœur. Ce n'est pas à Bossuet, d'ailleurs, que les plus «grands éloges» revenaient en

⁹⁴ T. I, p. 112.

⁹⁵ Ledieu, t. I, pp. 111, 98.

⁹⁶ Legendre, Mémoires, p. 264

⁹⁷ Ledieu.

⁹⁸ Ledieu, 26 août.

⁹⁹ Ledieu.

¹⁰⁰ Ledieu, 2 septembre.

bonne justice.

Pour la Censure de cent vingt-trois propositions sur cent vingt-sept, les quatre jansénistes à part, «tout, dit Fénelon, a été transcrit de mot à mot des Mémoires de Quesnel». Le Père Prieur des Jansénistes, dans le nuage où il est venu et resté enveloppé à Paris et où le général de l'Oratoire et les intimes de l'archevêché sont à ses ordres, a tout remué du mouvement de ses sourcils.

Dès le soir de ce jour, l'abbé Bossuet écrit à Maille. Sa lettre est palpitante des émotions de la bataille. C'est une ode Olympique en l'honneur de son oncle. Elle restera comme un jugement terrible et sans appel de l'histoire sur Bossuet.

2 septembre.

L'enfer s'est déchaîné depuis 3 mois pour faire échouer tous nos bons desseins, etc. Enfin Augustin (ev. de Montpellier, Colbert) et Gerard (Phelippeaux)¹⁰¹ ont fait prendre parti à Maximin (archevêque de Rouen, Colbert) d'appeler Marcellin (evesque de Sées) son suffragant et zélé pour le parti¹⁰².

L'archev. de Reims a cédé la présidence de l'Assemblée au c. de Noailles, ce qui a fait cesser la division. Les Frères (c. de Noailles et evesq. de Chalons) que Sozime (arch. de Reims) avait rebutés ont été ravis d'avoir ce prétexte pour revenir au bon parti et les mal intentionnés ont tremblé.

Voicy le parti qu'on prend sur principal, sur la matière du jansénisme. On ne parle point de propositions de doctrine. Par là on prétend consoler Dom Luigi. On ajoute :

On ne censure du livre dénoncé que la proposition du Phantome qu'on joint avec plusieurs propositions insolentes, tirés d'autres labelles contre l'autorité des Papes et de l'Eglise de France.

L'on ne pouvait faire moins dans les conjonctures, sçavoir pour n'estre point suspect et pour tomber ensuite avec plus de force sur les Jésuites.

L'on ne pouvoit faire moins dans les conjonctures, et on a cru ne devoir pas faire plus.

L'abbé Bossuet rapporte ensuite au long tout ce qu'on a censuré de la doctrine des Jésuites.

C'est M. de Meaux qui a fait le tout.

Les remarques de Sébastien (Don Luigi) m'ont beaucoup servi, sçavoir afin que les propositions crues de la doctrine jansénienne fussent épargnées. Sans Didier (evesque de Meaux) tout auroit échoué. On n'a pas fait tout ce qu'on voulait faire.

L'affaire du P. Nori est faite. Le Roy a fait écrire à son ambassadeur. On l'auroit volontiers fait général.

La mémoire d'Arnaud, la réputation de Quesnel sont restées hors d'atteinte, et le jansénisme n'a pas été qualifié d'hérésie. On dit des propositions de l'Anonyme Janséniste : «Ces quatre propositions dans lesquelles des hommes turbulents, *inquietai homines*, méprisent les Constitutions d'Innocent X et d'Alexandre VI et aussi les Brefs très équitables et approuvés de tous d'Innocent X... sont fausses, téméraires, scandaleuses, injurieuses pour le Clergé de France, les Souverains Pontifes et l'Église universelle, schismatiques et favorisant des erreurs condamnées». Elles ne sont pas hérétiques enfin. «On ne pouvait pas dire, déclarera Bossuet le 20 février 1703, que... ce qu'on appelle communément des jansénistes fussent des hérétiques». Si le jansénisme n'est pas un fantôme comme secte quelconque, c'est donc bien un fantôme comme secte hérétique. Finalement, et en rigueur théologique, quoique Bossuet ait dit et dédise, le jansénisme est et reste un fantôme. **On peut être janséniste et catholique, de par Bossuet et l'Assemblée du Clergé de France.**

D'autre part, après les excès et horreurs de la morale relâchée qu'on prête sourdement aux Jésuites en les condamnant solennellement, il est évident qu'on ne peut rester catholique, ni même honnête, en suivant la direction des Jésuites.

C'est le double et dernier mot de la Censure.

A cette censure Bossuet avait ajouté un discours préliminaire, pour en justifier bien ou mal l'opportunité. Chemin faisant, il rappelait le *Nodus prædestinationis* du cardinal Sfondrate, déferé par cinq évêques français au Saint-Siège, et la nécessité de ne pas oublier la doctrine de saint Augustin devenue celle de l'Église romaine et de l'Église gallicane, contre les Semi-Pélagiens, taxant indirectement le cardinal de semi-pélagianisme, ce que Rome, à la honte des cinq évêques, n'a jamais voulu faire. Il avait ajouté en Appendice une Déclaration sur l'amour de Dieu requis dans le sacrement de Pénitence, qu'il voulait au moins commencé, à titre de sécurité et sous peine de péché grave, contre la saine théologie qui ne demande du pécheur que l'attrition, l'éloignement du péché, la conversion vers Dieu, disant que l'amour de Dieu, la charité parfaite, à un degré quelconque justifie de soi, avant la réception du sacrement. Il avait ajouté une Déclaration encore sur l'usage des opinions probables où, avec Pascal et les Jansénistes, il condamne le probabilisme comme le commencement des maux et la source de toutes les corruptions, ce probabilisme sur lequel le restaurateur du tribunal de la Pénitence, saint Liguori, fera reposer sa Théologie morale.

Une Admonition et Conclusion, exhortant les prêtres qui prêchent la parole de Dieu ou administrent les sacrements à cesser, s'il y a lieu, d'enseigner ces sentiments relâchés, c'est-à-dire, à **quitter la morale des Jésuites pour celle des Jansénistes**, terminait la pièce. Cette pièce portant le titre : *Censura et Declaratio Conventus generalis Cleri Gallicani congregati in Palatio regio San-Germano anno millesimo septingentesimo, in materia fidei et morum ejusdem generalis Conventus jussu publicata*, fut, sur la proposition du cardinal de Noailles, approuvée et signée par l'Assemblée d'un consentement unanime le 4 septembre. Le cardinal, dit le procès-verbal, «ayant dit qu'il fallait encore ajouter à cet ouvrage une Lettre circulaire à tous les prélats du royaume, il en a chargé, du consentement de l'Assemblée, Mgr l'évêque de Meaux». La Lettre lue le 16 septembre sera approuvée et signée par tous les députés, et envoyée avec la Censure dans tous les diocèses du royaume.

Bossuet, pour faire prévaloir ses idées et ses passions, n'oubliait aucun détail, et, dans ses soixante treize ans qui s'achevaient, s'épuisait à la peine. Il veille avec un soin jaloux au procès-verbal. Ledieu écrit après l'assemblée du 4 :

Au retour de l'assemblée, M. de Meaux nous a dit qu'il fallait qu'il mît son rapport par écrit pour le faire insérer dans le procès-verbal, qu'il y voulait travailler dès cette après-dînée, avant son départ pour Versailles, où il doit aller coucher. Il s'est trouvé fort fatigué de la grande contention d'esprit qu'il avait faite pour veiller et répondre à tout au sujet de la Censure. Il s'est donc mis au lit après son dîner, et dès qu'il en est sorti, sur les cinq heures, il a pris les Mémoires pour faire l'écrit de son rapport, et il est parti

¹⁰¹ Le manuscrit porte par erreur Bossuet. Phelippeaux, grand vicaire de Bossuet, et Bossuet, c'est d'ailleurs, tout un.

¹⁰² L'évêque de Sées était de la commission le 26 juin. Absent depuis, on le trouve de retour le 28 août. Voir Ledieu.

pour Versailles.

Le 14 septembre la lettre des Cardinaux, Archevêques, Evêques et autres Ecclésiastiques, assemblés par permission royale au palais de Saint-Germain, aux Cardinaux, Archevêques, Evêques et à tout le Clergé de France, pour leur adresser la Censure comme règle de la foi et des mœurs, sera signée par l'Assemblée. Elle est de Bossuet, toute enflammée de son éloquence, et toute entachée, hélas ! de son esprit. On y trouve les lamentations de Quesnel, à la manière de tous les hérétiques, dans ses Réflexions morales sur le nouveau Testament, et ces lamentations parallèles de Bossuet lui-même dans ses Elévations à Dieu sur tous les mystères de la Religion chrétienne, qu'il vient de composer¹⁰³, sur «la fin des temps où la beauté primitive de l'Eglise paraîtra effacée par la diminution de la foi, le refroidissement de la charité, l'abandon de la discipline, la corruption des mœurs et enfin, comme il est vrai, par la masse fangeuse des fausses opinions». Il y a l'éloge de ces fameux curés Jansénistes de Paris, de Rouen et d'ailleurs, dont Pascal a été le secrétaire ou le compagnon d'armes en ses calomnies contre les Jésuites, «nos confrères dans le sacerdoce, les curés des église paroissiales». L'éloge de la déplorable Assemblée de 1682 n'y manque pas, ni celui du Roi, qui va aider comme toujours «l'Eglise en son labeur.... car il n'est pas de chose d'un bon et utile conseil qu'on ne puisse attendre des jours de Louis-le-Grand». Bref, Bossuet, à cette heure, est dans le **parfait triomphe de l'établissement sur toute la ligne de son Eglise gallicane**, cachant pour trop de dupes «la double secte réunie en une seule des Richéristes et Jansénistes», comme a dit en 1683, en pleine Sorbonne, un docteur catholique. **Le dix-huitième siècle prend, cette année 1700, en France, son pli qui doit aboutir à la Révolution.** Heureusement pour le dix-neuvième qu'en 1696 est né à Naples l'auteur de la Théologie morale opposée à celle de Bossuet, le Docteur futur de l'Eglise, ne prenant pas ce rôle de son chef, mais recevant ce titre du magistère infaillible du Vicaire de Jésus-Christ, **saint Alphonse de Liguori !**

Les Jésuites ressentirent comme ils devaient ce coup, le plus terrible, leur expulsion non exceptée, qu'ils eussent encore reçu en France. Ledieu qui s'écriait gaiement le 28 août : «Voilà donc les Jésuites vivement attaqués de toutes parts ! vient d'écrire le 7 septembre :

Dieu a choisi un moyen plus aisé de finir cette grande affaire, en élevant M. l'archevêque de Paris à la dignité de cardinal et le faisant par là président de l'Assemblée : c'est un coup que les Jésuites et leurs amis n'ont pu parer ; ils sentent dans le cardinal un crédit auquel tout doit céder.

On a vu combien M. d'Auch s'est déclaré en faveur des Jésuites dans toute cette Assemblée ; je remarquerai que depuis il s'en est fait honneur à Paris dans les occasions. En voici une bien remarquable. Il est certain que le général des Jésuites lui a écrit pour le remercier de la protection qu'il avait donnée à sa Compagnie dans cette Assemblée. M. d'Auch lui-même en a fait voir la lettre à tous les évêques ses amis.

Il écrit le 17 septembre, la Censure, non encore envoyée au clergé, ayant été donnée au public, à Paris, dès le 13 : «Le P. Gaillard n'a garde de venir (ici, chez M. de Meaux) recevoir la confusion de la condamnation de sa Compagnie» ; et le 20 : «On commence à dire que les Jésuites enragent de la Censure». Le 10 octobre il écrira encore : «Par les extraordinaires venus de Rome, depuis la mort du Pape, l'on a nouvelle que la Censure du Clergé y est très bien reçue de tous les savants et de tous les gens de bien... On est ravi à Rome comme à Paris de les voir tondus». Il parle des Jésuites.

Pour achever de les tondre, il va sans délai composer une Clef de la censure, mettant des noms propres à côté des propositions censurées, sans oublier les propositions qu'on n'a pu faire censurer, et les noms des cardinaux Sfondrate et Gabrielli. Bossuet y applaudira avec effusion et toujours¹⁰⁴. C'est ainsi qu'il entend la condition expresse, mise par le Roi à la Censure, «que les auteurs condamnés ne seraient pas nommés». La Clef de la Censure que met sous presse Godard, le libraire janséniste de Reims, ne sera pas imprimée par le fait de l'arrestation de ce libraire, et finalement ne pourra être publiée. Qu'elle le soit aujourd'hui à la triste gloire de son auteur et de son approbateur ! On y verra entre autres belles choses, que Bossuet s'attaque à «des noms tels que ceux des Bellarmine, des Corneille de Lapierre, des Diana, des Laymann, des Lessius, des Sanchez, des Vasquez, des Suarez, des Tirin, des Sirmond, en un mot des princes de la science théologique, scripturaire et hagiographique»¹⁰⁵. Ainsi faisait Pascal, écrivant d'après Arnauld, comme Bossuet d'après Quesnel. La Clef de la Censure en reste la condamnation.

Il n'était pas besoin, hélas ! de cette Clef pour ruiner les Jésuites dans l'opinion publique. Leur nom est dans toutes les bouches comme un nom réprouvé. Le coup qui les frappe est le prélude de leur expulsion. La malice de Bossuet et de ses complices et l'aveugle condescendance de Louis XIV et M^{me} de Maintenon préparent la voie à la cynique brutalité des parlements jansénistes et à l'ignoble faiblesse de Louis XV. **Le jour fatal des Jésuites est marqué.** Sainte-Beuve, panégyriste de Port-Royal, l'a dit, satisfait, en ces termes d'une parfaite sagacité

L'Assemblée du Clergé de France de 1700, reprenant un dessein interrompu de l'Assemblée de 1682, qualifie et flétrit à l'unanimité, par l'organe de Bossuet, l'oracle gallican, les propositions capitales de la morale relâchée.... Pour Pascal, le gain de cause est assez complet, ce semble, et il suffirait d'entendre les tempêtes de M. de Maistre à ce propos pour ne pas en douter¹⁰⁶.

Bossuet, au moment où il provoquait la censure de l'Assemblée..., s'avança jusqu'à dire : «Si, contre toute vraisemblance, et par des considérations que je ne veux ni supposer ni admettre, l'Assemblée se refusait à prononcer un jugement digne de l'Eglise gallicane, seul j'élèverais la voix dans un si pressant danger ; seul je révélerais à toute la terre une si honteuse prévarication ; seul je publierais la censure de tant d'erreurs monstrueuses». - C'est-à-dire, seul je reprendrais et pousserais l'œuvre des Provinciales, en vigilant Evêque que je suis...

La dénonciation morale contre les Casuistes ennemis obtient son plein effet ; les ordures des Casuistes, comme les appelle encore Bossuet, sont rejetées hors du temple ; les étables d'Augias sont vidées. A Pascal remonte la gloire de ce travail d'Hercule.

On peut dire que dans ce grand procès de la morale chrétienne gallicane, qui, gagné du premier jour, ne se jugea en

¹⁰³ XVIII^e Semaine, XVIII^e élévation, Contradiction dans l'Eglise par les péchés des fidèles, et sur la morale de Jésus-Christ.

¹⁰⁴ 8, 10, 16, 24 mai 1700; 12, 18 septembre 1708.

¹⁰⁵ Réaume, écrivant sur le manuscrit de Ledieu conservé au Grand-Séminaire de Meaux. *Histoire de Bossuet*, T, III, page 383. V, p, 376.

¹⁰⁶ De l'Eglise gallicane, I II, ch. XI.

dernier ressort qu'en 1700, si Bossuet tint finalement la balance, c'est Pascal qui avait apporté le glaive....

Bien que Louis XIV eût défendu de nommer personne dans la condamnation que fit l'Assemblée de 1700 des propositions de la morale relâchée, on savait assez depuis longtemps de qui l'on entendait parler, dès qu'on prononçait ce mot. Aussi l'idée étant condamnée, réprouvée, haïe du grand nombre, on en vint au corps même en qui on le personnifiait, et les Jésuites en France durent périr.

Quand l'opinion du clergé modéré était celle que nous avons entendue gronder par la voix de Bossuet; quand de plus, une si **grande partie de la magistrature était passionnée par le jansénisme dans le même sens**, il était difficile que la destruction des Jésuites en France ne s'ensuivit pas : elle fut consommée en 1764¹⁰⁷.

L'expulsion des Jésuites sera le prélude de la Révolution, comme la Censure de l'Assemblée de 1700 est le prélude de cette expulsion. On voit la responsabilité de Bossuet dans la Révolution. Le premier et grand pas dans cet abyme, la Constitution civile du Clergé, ne se fera-t-il pas d'ailleurs, sur la pente irrésistible des Quatre Articles de 1682, ces Quatre Articles qui devaient avoir pour complément immédiat la Censure de 1700, Bossuet voulant en même temps frapper sur le Pape et sur les Jésuites ?

Le triomphe des «Jansénistes politiques» est complet dans le présent ; il le sera trop dans l'avenir. Mais il n'est pas sans mélange. Les Jansénistes purs sont irrités d'être exécutés aussi, si peu que ce soit, dans la grande exécution des Jésuites. Ils vont faire expier à Bossuet ses inconséquences et ses industries. Le Père prieur, Quesnel, qui vers le 15 septembre, sitôt après la publication de la Censure, quitte Paris pour retourner aux Pays-Bas dans son impénétrable nuage, a porté sur lui des yeux inquiets dès 1698. Il écrivait le 18 septembre à son correspondant intime à Paris, Willart :

M. du Perron (Bossuet) me paraît un très pauvre homme, un prophète qui *daudicat in utramque partem* : ces gens-là ne veulent pas connaître la vérité de peur d'être obligé de la suivre, ce qui ne s'accommode pas avec les prétentions qu'ils ont dans le monde... Ils l'étudient par curiosité; ils en parlent pour s'en faire honneur; ils s'en font un ornement ; mais ils ne pensent pas à entrer dans le pays, ni à faire voyage¹⁰⁸.

Du Vaucel correspondant de Quesnel à Rome, vient d'écrire le 4 septembre :

M. du Perron se perd de réputation en continuant de parler comme il fait contre les prétendus Jansénistes et contre l'Antinodius. M. Don Luigi (Maille) qui l'avait tant prôné, ne sait que répondre à ceux qui disent qu'il abandonne par là sa dénonciation contre le Nodus. On dit que son esprit est fort baissé. Cela ne serait pas extraordinaire en une personne de son âge et qui a beaucoup travaillé. On le soupçonne d'avoir trop de passion pour l'avancement de son neveu, dont la conduite n'a pas été ici des plus édifiantes¹⁰⁹.

Le 23 octobre, du Vaucel, sortant de voir l'intime de Maille, de Torreil, arrivé le 20 de Saint-Germain à Rome, donnera à Quesnel l'explication de l'évêque de Meaux boitant des deux côtés : «M. du Perron parlant de l'accusation du jansénisme, dit qu'il y a vingt ans qu'il travaille à s'en disculper dans l'esprit de M. Desmarests (Louis XIV) et qu'il n'a pu encore en venir à bout» ; et il ajoutera : «Combien aurait-il mieux fait de travailler conjointement avec ses confrères à détromper M. Desmarests sur le fond même de cette fausse accusation»¹¹⁰. Aussi le 24 décembre, Quesnel qui sait bien les points vulnérables de Bossuet et qui n'est pas homme à reculer devant les moyens pour le faire trembler, écrit-il à Willart :

Ce que vous me dites de M. du Perron me surprend extrêmement, il faut que la tête lui tourne... Qu'il le dise bien haut, ce que je souhaiterais qu'il fit, et qu'il le prêchât sur les toits¹¹¹ ; mais il n'a garde de le faire. Il se contentera de soutenir son système... Cet homme n'a donc rien là de ce qu'on appelle bonne jurisprudence; car il y a des livres sur ce sujet dont il doit être accablé¹¹².

La vengeance des Jansénistes sera le *Cas de conscience*.

Un neveu de Pascal Perrier, chanoine de Clermont, déclare qu'on peut absoudre un ecclésiastique condamnant les Cinq Propositions, où qu'elles soient, mais n'ayant qu'une soumission de respect et de silence sur le fait de savoir si elles sont dans le livre de Jansénius, car la foi de cet homme ne doit pas être tenue pour suspecte. C'est la conséquence de la doctrine de Bossuet et de la Censure de l'Assemblée de 1700. Quarante docteurs, dont Noël Alexandre, approuveront le Cas. Le Tellier et Noailles passeront pour lui être favorables. Il sera rendu public en 1702. Le Pape le condamna le 12 février 1703, Bossuet est obligé à le condamner le 22. Il évitera de le faire par lui-même : ce sera par une Ordonnance de Noailles dont il est l'auteur. Mais quelle condamnation ! Bossuet redouble de subtilités sophistiques. Il exige des Jansénistes une foi non extérieure mais intérieure ; il veut que cette foi ne soit pas seulement humaine, et pourtant il ne la demande pas divine : une foi ecclésiastique suffit, c'est-à-dire une obéissance qui n'est pas la foi. **Les Jansénistes sont pour lui des «schismatiques», non des «hérétiques», l'Église à ses yeux n'étant pas infailible sur les faits dogmatiques**, comme le fait du livre de Jansénius, et Fénelon qui le prétend, avec le Pape même et l'Église, devant être qualifié par lui, quinze jours encore avant sa mort, d'«esprit extrême qui outrait tout»¹¹³. Il reste dans «son système», comme dit Quesnel, système qui peut bien anathématiser ecclésiastiquement le *Cas de conscience* mais qui l'absout théologiquement.

Bossuet se débatta jusqu'à la fin dans ces chicanes et ces faussetés et il y mourra le 12 avril 1704. Le 10 juillet 1705 paraîtra **la bulle de Clément XI, *Vineam Domini Sabaoth*, faisant justice manifeste de son «système» et foudroyant ses équivoques**. Les Jansénistes y sont qualifiés «non d'hommes turbulents et schismatiques, favorisant des erreurs condamnées», mais d'hommes soutenant «**la doctrine hérétique** contenue dans le livre de Jansénius, *Jansenii libro doctrinam hæreticam contineri*, le sens du livre de Jansénius condamné comme hérétique, *damnatum Janseniani libri*

¹⁰⁷ Port-Royal, 3e éd. 1867, t. III, pp. 214-218.

¹⁰⁸ *Causa Quesnelliana* 1705, p. 367 ; Bouix p. 125.

¹⁰⁹ Bouix, p. 126.

¹¹⁰ Bouix, p. 127.

¹¹¹ Sans doute que les Cinq Propositions sont dans Jansénius et qu'Arnaud a eu tort de soutenir le contraire, voilà, ce dont Bossuet était convaincu, ce qu'il disait tout bas comme on le voit dans Ledieu, mais sur quoi il gardait le silence en public.

¹¹² *Causa Quesnelliana* 1705, p. 368. La lettre ne porte pas l'année. Mais la lettre de Du Vaucel du 15 janvier 1701 (Bouix, p. 128), qui est conforme, nous donne cette année sans hésitation possible, le choix ne pouvant, d'ailleurs, tomber que sur les années 1699 et 1700. Du Vaucel écrit de même le 15 janvier 1701 : «On est étrangement surpris de la conduite et du dessein de M. du Perron. Est-il possible qu'il donne dans un sentiment si erroné et qu'on a ruiné par tant d'écrits depuis cinquante ans ?» Bouix, p. 129.

¹¹³ Ledieu, 27 mars 1708.

sensum ut hæreticum», ils sont qualifiés en un mot **d'hérétiques**». Tout le poids de la Bulle *Vineam Domini Sabaoth* porte sur les Jansénistes politiques en doctrine comme en conduite, **et sur leur chef, Bossuet**.

Hélas ! les francs Jansénistes ont trop bien découvert la raison de cette triste voie du «très pauvre homme», du «prophète *qui claudicat in utramque, partem*», comme l'appelle Quesnel.

«On le soupçonne, a écrit le 4 septembre 1700, du Vaucel, d'avoir trop de passion pour l'avancement de son neveu, dont la conduite n'a pas été ici (à Rome) des plus édifiants». Bossuet, en effet, qui vient, au courant des lettres de l'abbé Bossuet à Maille, d'ordonner cet abbé prêtre et de le faire son grand vicaire, remue tout au monde, et fera ainsi jusqu'au dernier soupir, pour lui laisser son siège de Meaux. Et pourquoi ? L'oncle et le neveu vont nous donner la raison du jeu politique de Bossuet, **«prophète boiteux**», ménageant les Jansénistes, ses redoutables amis, ruinant les Jésuites hostiles «à l'avancement de son neveu », cherchant par toutes les basses flatteries, dans sa *Politique sacrée*, à obtenir de Louis XIV que ce misérable neveu le remplace, lui vivant ou mort, sur son siège épiscopal.

Le 27 août 1703, lendemain du jour où Bossuet s'est trouvé, à Versailles, en face de la mort, «sans connaissance, dit Ledieu, et sans pouvoir penser aux sacrements», après la confession qu'il a pu faire enfin au curé de Versailles et la sortie du prêtre devant revenir pour rédiger la minute d'un testament, l'abbé Bossuet et un autre neveu, M. de Chasot, sont rentrés auprès du malade. «Peu après, dit Ledieu, ils m'ont aussi fait entrer. M. de Meaux m'a dit : Le monde fera bien des discours, mais ce qui aura été écrit demeurera. - Nous exécuterons, Monsieur, a dit M. l'abbé, tout ce que vous ordonnerez, vous pouvez être en repos, vous fier à nous ; nous ne souffrirons pas que votre réputation ait la moindre atteinte».

Dom Guéranger me faisait remarquer un jour ce passage du journal de Ledieu, dont il était profondément frappé ; et, visant nombre d'autres renseignements historiques publiés ou inédits, il me disait : «Il est évident pour moi que Bossuet a traîné toute sa vie un boulet». C'est ce boulet de l'atteinte à sa réputation, que Bossuet mourant a voulu ensevelir sous son siège épiscopal, en y mettant son neveu. Il n'y réussira pas. Nous n'avons pas à rappeler ici les conséquences trop éclatantes de l'échec. Mais on entrevoit avec effroi que là est le dernier mot du complot en 1699 de l'oncle et du neveu, de la correspondance de l'abbé Bossuet et de Maille, et en un mot du «dessein des Jansénistes politiques»¹¹⁴.

¹¹⁴ Les différents de Bossuet et des Jansénistes purs n'auront été en réalité, que de simples différents de famille. Les Jansénistes ne cesseront de défendre, même seuls, la réputation de Bossuet, très en cause au dix-huitième siècle, de le réclamer pour un des leurs, d'éditer et de célébrer ses ouvrages. M. le comte Ivert possède un carnet janséniste de 1740 environ, avec ce titre : Collection de portraits illustres de Port-Royal et autres, gravés par de célèbres artistes, avec tablettes économiques, etc., et quatre vues de l'abbaye de Port-Royal-des-Champs. Parmi 46 portraits, dont 42 de Jansénistes et à la fin 2 de Molina et d'Escobar, pour contraste, et comme représentant la Compagnie de Jésus, figurent au n° 15 et 16, Maître Jacques Bénigne Bossuet, évêque de Troye, et Maître Jacques Bénigne Bossuet, évêque de Meaux. L'abbé Janséniste Racine, dans son *Abrégé de l'Histoire ecclésiastique*, imprimé à Cologne en 1754, sans nom d'auteur, aux dépens de la Compagnie, dira, t. XIII, pag. 793-796, au nom de ses co-religionnaires : «On regarde avec raison M. Bossuet comme un Père de l'Eglise. Nous n'entreprendrons pas de le louer ; on sent assez qu'il est au-dessus de tous les éloges. Il n'y a qu'une voix dans toute l'Eglise sur le mérite extraordinaire du grand Bossuet, à qui l'on donne communément le titre d'Oracle de l'Eglise de France. Au lieu de lui donner des louanges dont il n'a pas besoin, qu'il nous soit permis de faire à son occasion, une réflexion assez naturelle. **Les prétendus Jansénistes n'ont point d'autre doctrine que celle de ce savant Prélat**. Ils le disent hautement, et il est impossible de prouver le contraire. Si c'est un crime d'être Janséniste, M. Bossuet en est autant coupable qu'aucun autre... On peut dite avec vérité, que personne n'a été plus Janséniste que le grand Bossuet».